

ORDRE DU JOUR

Assemblée Annuelle des Membres

23 mai 2020 | 9 h 30 – 11 h 00 (heure du Centre)

Instructions pour se joindre à la réunion par téléconférence ou webinaire :

<https://attendee.gotowebinar.com/register/3787775083018561551>

Se reporter au [Règlement administratif](#)

1.	Ouverture de la réunion et présentations – D. Lynch, président, Ingénieurs Canada
2.	Approbation du président de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de 2020 (pages 3 à 4 du cahier) <i>QUE Jonathan Epp, ancien président d'Engineers Geoscientists Manitoba, soit désigné pour présider le reste de l'AAM de 2020.</i>
3.	Adoption de l'ordre du jour <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.</i>
4.	Approbation de procès-verbaux (pages 5 à 10 du cahier) <i>QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 25 mai 2019 soit approuvé.</i>
5.	Rapports présentés aux membres à titre d'information – D. Lynch (pages 11 à 54 du cahier) a) Rapport annuel d'Ingénieurs Canada b) Rapport annuel de rendement stratégique
6.	États financiers audités de 2019 et nomination des auditeurs – L. Doig (pages 55 à 75 du cahier) 6.1. États financiers audités <i>QUE les membres approuvent les états financiers d'Ingénieurs Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'audités par KPMG LLP.</i> 6.2. Nomination des auditeurs <i>Que KPMG LLP soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2020, comme le recommande le Comité FAGR.</i>
7.	Modifications du Règlement administratif – D. Lynch (pages 76 à 84 du cahier) <i>QUE le Règlement administratif soit mis à jour comme suit :</i> <i>7.2. Au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).</i> <i>7.2. 7.3. Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation de 10,21 \$ par personne inscrite approuvée par les membres dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.</i> <i>7.4. Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1^{er} juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.</i>

8.	Élection des administrateurs <i>QUE la nomination des administrateurs suivants soit approuvée pour les mandats indiqués ci-dessous :</i>		
	Nom de l'administrateur/ administratrice	Province/Territoire	Mandat
	<i>Victor Benz</i>	<i>Alberta</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Tim Joseph</i>	<i>Alberta</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Jeff Card</i>	<i>Terre-Neuve-et-Labrador</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Sudhir Jha</i>	<i>Territoires du Nord-Ouest et Nunavut</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Danny Chui</i>	<i>Ontario</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Nancy Hill</i>	<i>Ontario</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Justin Dunn</i>	<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Maxime Belletête</i>	<i>Québec</i>	<i>2020-2023</i>
	<i>Nicolas Tourgeon</i>	<i>Québec</i>	<i>2020-2023</i>
9.	Affaires diverses (s'il y a lieu)		
10.	Prochaine assemblée annuelle des membres <ul style="list-style-type: none"> • 29 mai 2021 à Halifax (Nouvelle-Écosse) 		
11.	Clôture		

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Approbation du président de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de 2020		2
Objet :	Approuver qu'une personne autre que le président d'Ingénieurs Canada soit nommée pour présider l'AAM du 23 mai 2020	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE Jonathan Epp, ancien président d'Engineers Geoscientists Manitoba, soit désigné pour présider le reste de l'AAM de 2020</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3 – 60 % : signifie que la motion doit être appuyée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits représentés.	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jitendra Paliwal, président du Groupe des présidents	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le paragraphe 3.7 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada prévoit que « Les assemblées des membres sont présidées par le président d'Ingénieurs Canada ou par une personne choisie par les membres. »
- Dans les rapports présentés par le Groupe des présidents lors des réunions du conseil du 4 octobre 2019 et du 26 février 2020, le groupe a indiqué qu'il souhaitait qu'une personne autre que le président d'Ingénieurs Canada préside l'AAM de 2020. Le groupe a proposé qu'une personne appartenant à l'organisme de réglementation hôte (en l'occurrence Engineers Geoscientists Manitoba) soit désignée pour présider l'AAM de 2020.
- En mars 2020, le personnel d'Ingénieurs Canada a été informé par Jitendra Paliwal, actuel président du Groupe des présidents, et George Eynon, président sortant du Groupe des présidents, que le groupe proposait la nomination de Jonathan Epp, ancien président d'Engineers Geoscientists Manitoba, à titre de président de l'AAM.
- Jonathan Epp a accepté de présider l'assemblée et s'est familiarisé avec la technologie de réunion virtuelle utilisée pour tenir l'AAM.

Action/recommandation proposée

- Le Groupe des présidents recommande aux membres d'approuver la nomination de Jonathan Epp à titre de président de l'AAM de 2020 d'Ingénieurs Canada.

Autres options envisagées

- L'AAM de 2020 pourrait être présidée par David Lynch, actuel président d'Ingénieurs Canada. Le fait que le président en poste préside l'AAM est une pratique établie de longue date et courante tant chez les organismes sans but lucratif qu'à but lucratif.
- Un des membres pourrait présider l'AAM de 2020; cependant, l'alinéa 3.4 (3) du Règlement administratif précise que « Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote... », ce qui signifie que le membre présidant l'AAM perdrait son vote.

Risques

- Aucun

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- N'étant pas un membre d'Ingénieurs Canada, Jonathan Epp n'a donc pas de droit de vote à l'AAM d'Ingénieurs Canada.
- Les membres du Groupe des présidents croient que la nomination d'une personne autre que le président d'Ingénieurs Canada atténuera toute perception de conflit d'intérêts découlant du fait que le président de l'AAM, en tant que président du conseil, doit également rendre des comptes aux membres.

Consultations

- Les membres du Groupe des présidents ont discuté de cette question lors de leurs réunions d'octobre et de février, et le personnel d'Ingénieurs Canada sait qu'ils sont d'accord avec la nomination de Jonathan Epp.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le président David Lynch passera la parole à Jonathan Epp pour présider la suite de l'AAM (points à l'ordre du jour 3 à 11), après l'approbation de la motion par les membres.

Annexe

- Aucune

PROCÈS-VERBAL NON APPROUVÉ DE LA
184^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES
25 mai 2019
Séminaire de Québec, Québec (QC)
Salle des Promotions

Membres présents :		
Engineers & Geoscientists BC représenté par K. Tarnai-Lokhorst	OIQ représenté par K. Baig	PEO représenté par N. Hill
Engineers PEI représenté par J. Landrigan au nom de G. Connolly	NAPEG représentée par K. Costello	APEGA représentée par G. Eynon
PEGNL représenté par D. Spracklin-Reid	Engineers Geoscientists Manitoba représenté par G. Koropatnik au nom de R. Eden	APEGS représentée par T. Fonstad
Engineers Nova Scotia représenté par M. Miles	Engineers Yukon représenté par C. Dixon	AIGNB représentée par S. Dupuis

Administrateurs présents :		
A. Bergeron, présidente	D. Lynch, président élu	R. Kinghorn, président sortant
K. Baig	C. Bellini	J. Boudreau
T. Brookes	D. Brown	J. Card
L. Champagne	D. Chui	L. Doig
J. Dunn	D. Gelowitz	S. Gwozdz
J. Holm	C. Lamothe	D. Nedohin-Macek
C. Parenteau	R. Shrewastav	R. Trimble

Observateurs présents :		
M. Aitken	L. Benedicenti	T. Chong
L. Golding	J. Hazenberg	K. King
R. LeBlanc	D. Lake	K. MacLeod
B. McDonald	J. Nagendran	S. Perruzza
K. Reid	M. Rose	C. Sadr
M. Snow	J. Tink	T. Turi
J. Van der Put	L. White	M. L. Wolfe
M. Wrinch	C. Zinck	J. Zuccon

Membres du personnel présents :		
W. Guy	G. McDonald	J. Monterrosa
M. Ouellette	S. Price	L. Scott
J. Southwood	L. Tremblay	L. Villeneuve

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

La présidente Bergeron ouvre la séance à 9 h 32 et accueille les délégués, commanditaires et invités, et demande à tous les participants de se présenter.

Des procurations signées ont été reçues des présidents d'Engineers PEI et d'Engineers Geoscientists Manitoba.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion présentée par S. Dupuis, appuyée par K. Tarnai-Lokhorst

5667 ***QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.***

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Motion présentée par K. Tarnai-Lokhorst, appuyée par T. Fonstad

5668 ***QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 26 mai 2018 soit approuvé.***

Adoptée à l'unanimité

4. RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE AUX MEMBRES

A. Bergeron indique que son rapport est inclus dans le cahier de travail.

K. Tarnai-Lokhorst dit apprécier que le rapport ait été distribué à l'avance et reconnaît que nous avons très bien travaillé ensemble au cours de l'année écoulée pour faire progresser des initiatives qui servent bien la profession.

5. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

D. Chui, au nom du Comité d'audit, renvoie les membres au rapport inclus dans le cahier de travail.

5.1 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE 2018

Motion présentée par K. Tarnai-Lokhorst, appuyée par G. Eynon

5669 ***QUE les membres approuvent les états financiers audités de 2018***

Adoptée à l'unanimité

5.2 NOMINATION DES AUDITEURS

Motion présentée par K. Costello, appuyée par K. Tarnai-Lokhorst

5670 ***QUE KPMG soit nommé auditeur pour 2019, comme le recommande le Comité d'audit.***

Adoptée

On demande si une nouvelle équipe sera affectée au dossier pour apporter une perspective nouvelle. J. Monterrosa, contrôleur, Ingénieurs Canada, répond que le partenaire au dossier demeurera le même, mais qu'une nouvelle gestionnaire a été affectée au dossier pour 2018 et qu'elle s'en occupera également en 2019.

6. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

Motion présentée par G. Eynon, appuyée par S. Dupuis

5671 ***Que le Règlement administratif soit actualisé comme suit :***

4.1 Nomination des administrateurs

(1) Chaque membre doit remettre au secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats qui sont des ingénieurs en règle.

~~(2) Le ministre de l'Industrie peut remettre une liste de candidats tel qu'il est prévu à l'alinéa 10.1b) des présents règlements.~~

(2) Seuls les candidats désignés conformément à la présente politique de mise en candidature sont admissibles aux fonctions d'administrateur.

4.2 Composition et élection des administrateurs

(a) Le nombre d'administrateurs ne doit pas être supérieur à vingt-trois ~~quatre~~ (234)

(b) Les administrateurs doivent être élus sur la base des candidatures reçues comme suit :

Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador;

Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia;

Un (1) de l'Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island;

Un (1) de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick;

Quatre (4) de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Cinq (5) de l'Association of Professional Engineers of Ontario;

Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba;

Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan;

Quatre (4) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta;

Deux (2) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia;

Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Yukon;

Un (1) de la Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists.

~~Un (1) parmi la liste de candidats présentée par le ministre de l'Industrie.~~

5.2 Avis

Le président, le président élu ~~le comité exécutif~~ ou n'importe lequel des cinq administrateurs ~~tout groupe de cinq (5) administrateurs~~ peut, en tout temps, convoquer une assemblée du conseil.

5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :

a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8;

b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant;

c) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil;

d) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme;

e) les décisions du conseil portant sur des questions litigieuses ou potentiellement litigieuses et pouvant compromettre l'image publique et la crédibilité de l'organisation, ainsi que sa capacité à réaliser ses finsobjets.

6 COMITÉ EXÉCUTIF

6.1 Composition

Le comité exécutif est constitué des personnes suivantes:

(a) le président, le président élu et le président sortant;

(b) un administrateur présenté par chacun des membres qui compte au moins 60 000 inscrits;

- (c) un administrateur de PEGNL, de l'APENS, de l'APEPEI ou de l'AIGNB;*
- (d) un administrateur de l'APEGM ou de l'APEGS;*
- (e) un administrateur de l'APEGBC, de l'APEY ou de la NAPEG; et*
- (f) un administrateur de n'importe quel membre.*

~~7.2 Toutes les personnes nommées comme dirigeants doivent être membres en règle d'un membre.~~

9 AUDITEUR

~~9.1 À chaque assemblée des membres~~ Chaque année, les membres nomment à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario

~~9.2 L'auditeur effectue l'audit des comptes d'Ingénieurs Canada après la clôture de l'exercice financier, et présente aux membres un rapport à ce sujet et au sujet des états financiers d'Ingénieurs Canada, lors de l'assemblée annuelle des membres. qui suit immédiatement sa nomination~~

~~10 DROITS DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE~~

~~10.1 Le ministre de l'Industrie peut, à sa seule discrétion :~~

~~a) examiner les activités d'Ingénieurs Canada et demander à ce dernier d'entreprendre des activités raisonnables qui, selon l'avis du ministre, sont nécessaires et souhaitables pour répondre aux objectifs d'Ingénieurs Canada; conformément au paragraphe 4.1(2) du présent règlement, remettre au secrétaire une liste de candidats à examiner à l'assemblée des membres. Cette liste doit proposer des mandats de trois ans.~~

Votes : (11 pour)

- K. Tarnai-Lokhorst pour Engineers & Geoscientists BC - abstention
- S. Dupuis pour l'AIGNB – pour
- K. Costello pour la NAPEG - pour
- C. Dixon pour Engineers Yukon – pour
- G. Koropatnik pour Engineers Geoscientists Manitoba – pour
- T. Fonstad pour l'APEGS – pour
- J. Landrigan pour Engineers PEI – pour
- G. Eynon pour l'APEGA – pour
- D. Spracklin-Reid pour PEGNL – pour
- M. Miles pour Engineers Nova Scotia – pour
- K. Baig pour l'OIQ – pour
- N. Hill pour PEO – pour

Adoptée à l'unanimité, avec une abstention

T. Fonstad, représentant l'APEGS, propose une modification favorable du paragraphe 5.7 du Règlement administratif, qui porte sur les assemblées du conseil et est actuellement formulé comme suit :

5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :

La modification suivante est proposée :

5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les membres présents est requise pour prendre une décision sur les questions suivantes :

La modification favorable est acceptée par le motionnaire et le comotionnaire, et une discussion s'en suit. Il est précisé que cet article fait référence aux réunions du conseil, par opposition à l'assemblée des membres, et une motion de report est proposée.

Motion présentée par J. Landrigan, appuyée par G. Eynon

5672 *QUE la modification proposée de la formulation du paragraphe 5.7 soit reportée.*

Adoptée

En lien avec la motion initiale déposée, K. Tarnai-Lokhorst d'Engineers & Geoscientists BC propose une modification favorable du paragraphe 7.2, soit le remplacement du terme « doivent » par les termes « Il est préférable » ou « Il est recommandé », par opposition à la suppression complète du paragraphe.

Il est entendu que la secrétaire générale n'est pas tenue d'être membre en règle parce que les compétences requises pour ce poste peuvent se rapporter au droit ou à la gouvernance, mais il est souhaitable que le chef de la direction soit un ingénieur membre en règle d'un des organismes de réglementation membres.

Formulation actuelle :

7.2 Toutes les personnes nommées comme dirigeants *doivent être membres* en règle d'un membre.

Modification favorable :

Il est recommandé que toute personne nommée chef de la direction *soit membre* en règle d'un membre.

Le motionnaire et le comotionnaire n'acceptent pas la modification et on demande la clôture du débat sur la motion, car elle a été adoptée avec une abstention.

7. ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS

Motion présentée par T. Fonstad, appuyée par M. Miles

5673 *QUE les administrateurs suivants soient approuvés pour les mandats indiqués ci-dessous :*

Administrateur(trice)	Province/Territoire	Mandat
Kathy Baig	Québec	2019 – 2022
David Lynch	Alberta	2019 - 2021
Kelly Reid	Ontario	2019 – 2022
Changiz Sadr	Ontario	2019 – 2022
Jane Tink	Alberta	2019 – 2022
Michael Wrinch	Colombie-Britannique	2019 – 2022
Chris Zinck	Nouvelle-Écosse	2019 – 2022

Adoptée à l'unanimité, avec une abstention

K. Baig se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter.

8. AFFAIRES DIVERSES (s'il y a lieu)

Rien à signaler.

9. PROCHAINE ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

La prochaine assemblée annuelle des membres se tiendra le 23 mai 2020, à Winnipeg (Manitoba).

10. CLÔTURE

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, la réunion est levée à 10 h 09.

Procès-verbal rédigé par W. Guy pour :

A. Bergeron, MBA, FEC, P.Eng.

Présidente



Rapport annuel 2019

Mot du président

L'année 2019 a été une année charnière pour Ingénieurs Canada. Au terme de la série de changements importants et de la réorientation qui ont caractérisé les quelques années précédentes, cette année a vu l'implantation de la première phase critique des travaux de mise en œuvre du *Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada*. En plus de consultations et des activités opérationnelles régulières, une énorme quantité de travail a été réalisée en coulisses dans le but de planifier et approuver des sous-stratégies pour des dossiers clés, mener à bien les dernières étapes du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation, un projet essentiel, et, de manière plus générale, jeter les assises de vastes initiatives au cours des années à venir.

Grâce à l'élaboration de sous-stratégies sur la diversité, l'accès des Autochtones au génie et les relations avec le gouvernement en 2019, Ingénieurs Canada sera désormais en mesure de suivre une démarche stratégique bien tracée dans ces domaines essentiels. En réalité, les progrès sont déjà remarquables. Ainsi, l'approbation de notre sous-stratégie concernant les femmes en génie dans le cadre de la Priorité stratégique 3 a fortement contribué à harmoniser la mise en œuvre des ressources des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement et de l'industrie à l'échelle nationale. Par conséquent, le rôle d'Ingénieurs Canada à titre d'organisme fédérateur s'en est trouvé éclairci et renforcé. Parallèlement à notre sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie, qui a également été approuvée l'année dernière, ce travail sur les femmes en génie nous rapprochera beaucoup de l'objectif que nous visons tous : une profession reflétant de plus en plus la constitution de la société canadienne.



L'année dernière a aussi donné lieu à plusieurs réalisations notables. Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences a été inauguré en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard, et il est prévu de l'implanter dans d'autres provinces et territoires. Nous avons été témoins de l'implantation de la première phase de notre nouveau système de gestion des données, Tandem, dans le cadre du Programme d'amélioration de l'agrément. Pour la première fois, des établissements d'enseignement supérieur offrant des programmes de génie agréés ont pu utiliser Tandem pour remplir notre enquête annuelle sur les inscriptions et les diplômes décernés. D'après les commentaires reçus, le système a été bien planifié et est facile à utiliser. C'est une base solide pour les améliorations à venir et les nouveaux bénéfices à en tirer. Autre nouvelle concernant l'agrément, à l'automne, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a commencé à travailler sur notre cadre de mesure de l'efficacité, de la fiabilité, de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément. En mettant au point cet outil d'évaluation essentiel des programmes, nous nous assurons que les travaux du Bureau d'agrément continueront d'être de plus en plus efficaces, fiables, transparents et efficaces.

Quand je compare Ingénieurs Canada aujourd'hui à ce qu'il était au début de 2019, je constate qu'il a progressé sur le plan de l'orientation stratégique et que ses ressources servent essentiellement à répondre aux préoccupations de la profession d'ingénieur au Canada et à combler ses besoins. Les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie sont plus en mesure de tirer profit de la réflexion collective des autres parties prenantes en génie ailleurs au pays et les prises de position d'Ingénieurs Canada à l'échelle nationale sont bien adaptées pour servir les intérêts de la profession. En somme, c'est avec grand enthousiasme que j'anticipe ce qui nous attend : une année charnière implique tout à la fois un plan, des assises et une rampe de lancement!

Cordialement,
David T. Lynch, PhD, FCAE, FEC, FEIC, FCIC, P.Eng.
Président, Ingénieurs Canada



Priorité stratégique 1 Programme d'amélioration de l'agrément



Priorité stratégique 2 Responsabilité en matière d'agrément



Priorité stratégique 3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie



Priorité stratégique 4 Projet d'évaluation sur la base des compétences



Impératif opérationnel 1 Agrément



Impératif opérationnel 2 Relations avec/entre les organismes de réglementation



Impératif opérationnel 3 Services et outils (BCCAG et BDNE)



Impératif opérationnel 4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)



Impératif opérationnel 5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral



Impératif opérationnel 6 Surveillance, recherches et conseils



Impératif opérationnel 7 Mobilité internationale



Impératif opérationnel 8 Promotion et rayonnement



Impératif opérationnel 9 Diversité



Impératif opérationnel 10 Protection des marques officielles



Gouvernance



États financiers

Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément

Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) est un effort coordonné pour améliorer l'agrément des programmes d'études en génie et l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés. Lancé en 2017, ce programme a progressé sur plusieurs plans essentiels en 2019.

Nous avons réalisé une première en menant à bien l'enquête annuelle sur les inscriptions et les diplômes décernés à l'aide de Tandem, notre nouveau système de gestion des données. Dans le cadre de cette innovation, les utilisateurs ont reçu une formation sous la forme d'une série de webinaires assortie de la diffusion de documents de formation et de soutien sur demande. À la suite de l'enquête, nous avons expédié un formulaire de rétroaction, auquel les établissements d'enseignement supérieur ont généralement réagi en signalant avoir pu remplir le questionnaire sans trop de difficulté. Ils ont en outre indiqué quelques points à améliorer pour les futures enquêtes. Sur la base de ces données et avec l'aide de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), nous sommes parvenus à établir la liste de 17 améliorations prioritaires suggérées pour l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2020.



L'équipe du Programme d'amélioration de l'agrément

L'amélioration continue représente un autre élément essentiel du PAA. En 2019, nous avons mis en œuvre un processus d'amélioration continue permettant de cerner, d'analyser et de classer par priorité les améliorations suggérées aux processus d'agrément et de créer un processus de mesure de l'incidence des améliorations. Grâce à ce processus d'amélioration continue, tous les commentaires concernant l'agrément reçus par Ingénieurs Canada sont consignés et classés par priorité en vue d'en faire le suivi.

En 2020, nous poursuivons nos efforts pour préparer le système Tandem à la collecte de données sur l'agrément.

Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément

Bureau d'agrément

La transparence et la responsabilité garantissent que nos clients et parties prenantes bénéficient du travail assidu de notre personnel permanent et de nos bénévoles comme cela est prévu. En effectuant la consultation préliminaire à son *Plan stratégique 2019-2021*, Ingénieurs Canada a tiré des enseignements de la perception parmi les parties prenantes de l'agrément selon laquelle le travail du Bureau d'agrément est un processus complexe et opaque, où il y a des surprises et où les décisions autonomes sont monnaie courante. Le conseil a estimé cette question suffisamment importante pour être considérée comme une priorité stratégique – une évolution stratégique d'une extrême importance, exigeant l'attribution de ressources adéquates.



L'année 2019 a vu de gros progrès dans la résolution de ce problème. Plus tôt cette année, le BCAPG a créé le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, constitué de six membres, cinq membres du BCAPG et un représentant des organismes de réglementation. Au cours de l'été, ce comité a publié une demande de propositions en vue de retenir les services d'un consultant chargé de contribuer à l'élaboration d'une évaluation des programmes pour le BCAPG; le choix s'est porté sur Higher Education and Beyond, une équipe d'expérience spécialisée en la matière.

Ce nouveau partenariat ayant été mis en place, l'automne a été marqué par une consultation sur la responsabilité en matière d'agrément auprès du conseil d'Ingénieurs Canada, du Groupe des chefs de direction, du BCAPG, des établissements d'enseignement supérieur (les doyens et les représentants nommés récemment des programmes d'enseignement de premier cycle en génie au Canada), ainsi que des membres actuels et passés d'équipes d'agrément du BCAPG. Les questions posées portaient notamment sur les qualités d'un bon système d'agrément, les avantages espérés et les buts de l'agrément, de même que les points de vue que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément devrait adopter pour évaluer le système d'agrément du BCAPG.

Les réponses obtenues à ces questions, ainsi que la transcription de plusieurs entrevues d'experts, seront intégrées dans un outil d'évaluation concis, bien ciblé et pertinent constituant un cadre d'évaluation de l'efficacité, la fiabilité, la transparence et l'efficacité du système d'agrément. Le travail sur le cadre d'évaluation se poursuit en 2020, avec pour objectif une première mesure au cours du cycle d'agrément 2020/2021.

À côté des travaux effectués par le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, Ingénieurs Canada a aussi mené à bien une consultation sur un document intitulé *Mesure du contenu des programmes d'études, au-delà des UA*, qui a pris fin le 15 novembre 2019. Ce travail a débouché sur une recommandation du BCAPG portant sur une réduction de 1950 à 1850 du nombre minimal d'unités d'agrément pour quantifier le contenu des programmes de génie. Le conseil votera sur cette proposition lors de sa réunion de mai 2020.

Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

À la fin de l'année 2018, la proportion nationale de nouvelles diplômées en génie s'établissait à 18,1 pour cent – bien en deçà de l'objectif de 30 pour cent en 2030. Devant cette constatation, le conseil d'Ingénieurs Canada a proposé de redoubler d'efforts pour faire la promotion du génie auprès des femmes dans son *Plan stratégique 2019-2021*, en y incluant des interventions à plusieurs étapes clés du cheminement professionnel : le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes en génie.

Le mandat émanant des organismes de réglementation qui en a résulté a débouché sur plusieurs étapes clés en 2019 dans le but d'accélérer le changement dans ce domaine. Plus tôt dans l'année, nous avons effectué une analyse contextuelle, d'où sont tirées les sections de cette partie sur l'initiative 30 en 30; fourni un résumé des activités des champions portant sur le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes en génie, et défini le rôle d'Ingénieurs Canada comme organisme fédérateur national. Nous avons aussi publié des données fondamentales basées sur le nombre actuel de femmes dans la filière du génie, avec une projection des chiffres jusqu'en 2030. Sur cette base, nous avons créé quatre groupes de travail chargés d'examiner des questions propres à des étapes clés de la filière du génie : l'enseignement primaire et secondaire, le niveau postsecondaire, le début de la carrière et l'industrie. Au terme d'une consultation auprès des organismes de réglementation, des champions de 30 en 30 et du Comité sur la participation équitable en génie, nous avons élaboré des plans d'action pour trois étapes clés.

Comme ça a été le cas dans de nombreux secteurs pour notre organisme cette année, une grande partie de ce travail a été réalisée en coulisses et donnera lieu à des mesures concrètes en 2020 et au-delà. Il faut cependant souligner de nombreuses réalisations notables en cours d'année, dont une collaboration avec Ingenium afin de tenir un Rédact-o-thon dans le cadre de la Journée internationale des femmes en génie, axé sur la création et la rédaction de profils, et de braquer les projecteurs sur les réalisations des femmes ingénieures au Canada. Le nombre de champions au niveau postsecondaire est passé de 19 à 26, et des représentants d'Ingénieurs Canada ont présenté des exposés à des colloques et réunions portant sur 30 en 30 pour l'ABET (aux É.-U.), l'Ontario Women in Engineering Summit (ONWiE), la conférence Atlantic Connections, la Society of Women Engineers (É.-U.), DiscoverE (É.-U.) et l'IEEE Toronto.



Ingenium et Ingénieurs Canada ont organisé, dans le cadre de la Journée internationale des femmes en génie, un Rédact-o-thon Wikipédia pour créer et éditer des pages sur des ingénieures canadiennes.

Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences

La création d'un système d'évaluation en ligne sur la base des compétences pour les candidats à l'octroi du permis d'ingénieur est la quatrième priorité stratégique fixée dans le *Plan stratégique 2019-2021*. Au lieu d'exiger que les candidats décrivent leur expérience, comme l'on fait de nombreux systèmes utilisés actuellement au pays, l'évaluation sur la base des compétences demande plutôt aux candidats de justifier leurs compétences en expliquant comment leurs actions passées démontrent qu'ils ont acquis les compétences requises. La mise en application de ce système pourrait être bénéfique à de nombreux points de vue : transparence, cohérence, temps de personnel et coût des ressources, entre autres.

Depuis 2018, Ingénieurs Canada finance et soutient en nature le développement d'un système pancanadien permettant d'évaluer l'expérience de travail en génie. Ce système, qui a été adapté à partir d'un système utilisé par Engineers and Geoscientists British Columbia (EGBC), promet une façon plus transparente, uniforme et efficace de mesurer si un candidat est prêt à obtenir un permis d'exercice. Cette année, nous avons été témoins de plusieurs progrès par rapport à cette priorité, avec la mise en fonction des systèmes à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, et les engagements du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, et de Terre-Neuve-et-Labrador de commencer à utiliser le système en 2020. En outre, plusieurs autres organismes de réglementation dans



■ Ont opérationnalisé competencyassessment.ca
 ■ Prévoient d'opérationnaliser competencyassessment.ca
 ■ Utilisent les compétences dans leur propre système

tout le Canada se servent des compétences tirées du système national pour leurs propres évaluations des compétences.

Impératif opérationnel 1 : Agrément

Selon le *Plan stratégique 2019-2021*, l'agrément des programmes de premier cycle en génie est actuellement le moyen le plus efficace de garantir que les diplômés canadiens satisfont aux exigences de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. Le processus d'agrément doit donc demeurer utile et pertinent.

En 2019, notre programme d'agrément a bénéficié de nombreux avantages résultant du Programme d'amélioration de l'agrément. Sur la base d'un programme pilote mené avec succès en 2018, nous avons apporté des améliorations à la formation des membres des équipes de visiteurs. Nous avons également amélioré notre mode de communication avec les établissements d'enseignement supérieur (EES).

Dans le cadre de ses activités habituelles, le Bureau d'agrément (BCAPG) a effectué 13 visites d'agrément et pris des décisions concernant 70 programmes dans 16 EES. En outre, il a mis en place de nouveaux critères, processus et outils :

- » ajout des normes 3.4.4.1 et 3.4.4.4 au *Manuel des politiques et procédures*, pour que les exigences relatives à certaines unités d'agrément figurent dans les normes plutôt que dans les énoncés d'interprétation;
- » ajout d'une nouvelle disposition à l'annexe 1 : Règlements pour l'octroi de crédits de transfert des étudiants en provenance des cégeps;
- » ajout d'une politique en matière de plaintes;
- » publication du questionnaire sur le cycle d'agrément 2020/2021, du tableau 1 et des rubriques permettant l'évaluation des qualités des diplômés et des critères d'amélioration continue qui soit centrée sur les processus plutôt que sur les données.

Enfin, le conseil d'Ingénieurs Canada a révisé la politique du conseil 6.9, qui renferme le mandat du BCAPG.

Impératif opérationnel 2 : Relations avec/entre les organismes de réglementation

Ingénieurs Canada a été créé principalement pour assurer le partage efficace des idées et des pratiques optimales entre les organismes de réglementation. Cette grande orientation caractérise tous nos programmes depuis la diversité et le rayonnement jusqu'à la représentation et l'agrément des programmes de génie. Nous accordons aussi notre soutien direct pour faciliter la communication entre les organismes de réglementation et assurer le maximum d'harmonie possible même en tenant compte de la diversité des mandats et des ressources entre les régions.

Un des principaux moyens mis en œuvre pour réaliser l'Impératif opérationnel 2 consiste à faciliter les réunions pour les représentants des divers modes de soutien offerts par les organismes de réglementation. Parmi les plus actifs, on peut citer le Groupe national des responsables de l'admission, le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et le Groupe national des responsables de l'exercice, qui ont tenu plusieurs réunions tout au long de l'année.

De plus, à côté des réunions en personne du conseil d'Ingénieurs Canada tenues en mars, mai, octobre et décembre, nous avons maintenu notre appui aux réunions des présidents et des chefs de direction. Ces réunions, qui ont lieu parallèlement aux principales réunions du conseil, offrent l'occasion d'échanger des renseignements utiles et, en fin de compte, d'harmoniser davantage les travaux du conseil au service de la profession. Lors des réunions tenues en mai 2019, nous avons organisé une nouvelle table ronde pour permettre aux organismes de réglementation de présenter leurs travaux aux autres participants et de les



Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie



aider ainsi à voir les difficultés qu'ils ont en commun et découvrir les solutions qui ont fonctionné pour d'autres.

Afin d'améliorer le processus d'intégration des nouveaux membres du conseil et des comités, lors des réunions de mars du conseil, nous avons organisé un « déjeuner d'orientation pour les nouveaux présidents ». Nous avons également élaboré un webinaire d'orientation pour expliquer le travail effectué par Ingénieurs Canada aux nouveaux présidents d'organismes de réglementation et aux nouveaux membres du conseil.

Impératif opérationnel 3 : Services et outils (BCCAG et BDNE)

Grâce au maintien et à la mise à jour des programmes d'examens, le BCCAG consigne des domaines de connaissances dans des disciplines du génie utilisés par les organismes de réglementation pour vérifier les matières maîtrisées et les connaissances accumulées par les candidats non détenteurs d'un diplôme agréé par le BCAPG. Grâce aux guides destinés au public et à ceux destinés aux organismes de réglementation, le BCCAG soutient ces derniers en leur fournissant de l'information sur l'admission, le permis d'exercice et les enjeux contextuels qui favorise la cohérence dans les processus, la mobilité des praticiens entre les zones de compétence et l'excellence dans l'exercice du génie.

En continuité avec les années antérieures, l'année 2019 a donné lieu à l'examen, la révision et la rédaction de plusieurs programmes d'examens, documents d'information et guides d'Ingénieurs Canada :

- » Nouveau guide sur l'utilisation des programmes d'examens – Guide destiné aux organismes de réglementation;
- » Nouveau document d'Ingénieurs Canada sur le génie de l'environnement;
- » Révision du Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie;
- » Révision du Guide sur le programme d'ingénieur stagiaire;
- » Révision du programme d'examens sur les matières de base;
- » Révision du Programme d'examens de génie logiciel;
- » Révision du programme d'examens de génie biomédical/biochimique;
- » Révision du programme d'examens de génie des structures;
- » Révision du programme d'examens de génie du bâtiment.

Dans la liste ci-dessus, la rédaction d'un document d'Ingénieurs Canada sur le génie de l'environnement a constitué une réalisation particulièrement digne de mention. Fruit de plusieurs années de travail, ce document décrit le champ d'exercice du génie de l'environnement et distingue trois catégories de travaux, à savoir le génie de l'environnement, les travaux qui peuvent être effectués par des ingénieurs ou des non-ingénieurs et les travaux ne relevant pas du génie. Il examine aussi en détail les éléments qui définissent le génie de l'environnement : la protection de l'environnement et l'utilisation des principes du génie.

Afin de soutenir l'excellence dans la pratique du génie, Ingénieurs Canada a également offert deux autres fois son cours *L'Ingénierie durable* en partenariat avec Polytechnique Montréal en 2019. Ce cours avait pour objet d'illustrer, à partir d'études de cas réels, l'application pratique des 10 principes de développement durable et de gérance environnementale d'Ingénieurs Canada. Les cours du printemps et de l'automne ont enregistré respectivement 1 735 et 1 300 participants, qui venaient de différentes régions du Canada et du monde et représentaient divers secteurs : génie-conseil, gouvernement, éducation, construction, fabrication, éducation, pétrole et gaz, ressources renouvelables, services publics, mines et organisations non gouvernementales.

Ingénieurs Canada tient aussi à jour une base de données des praticiens, la Base de données nationale sur les effectifs, afin de faciliter leur mobilité. En 2019, nous avons exploré des solutions de rechange dans le but de remplacer l'outil actuel et nous sommes entendus avec les organismes de réglementation pour conserver le même genre d'outil et les mêmes fonctions dans un format simplifié et sous une présentation plus claire. La planification de cette amélioration débute en 2020 et le lancement du projet est prévu en 2021.



Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie

Impératif opérationnel 4 : Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)

Dans le cadre de l'Impératif opérationnel 4, Ingénieurs Canada a recours à l'énergie collective des organismes de réglementation pour offrir des programmes utiles pour ces organismes et leurs membres. À titre d'entité nationale, Ingénieurs Canada occupe une position unique pour offrir ces programmes en bénéficiant d'économies d'échelle.

En 2019, Ingénieurs Canada a maintenu ses efforts pour réaliser l'Impératif opérationnel 4 de plusieurs façons. Il a d'abord signé des ententes avec tous les organismes de réglementation participant au programme d'assurance automobile et habitation qu'il parraine. De plus, une protection accrue contre les dégâts d'eau a été ajoutée. Cette protection couvre les dégâts d'eau subits et accidentels provenant des eaux souterraines ou de surface et pénétrant sous le niveau du sol d'une habitation.

Les clients de ce programme bénéficieront aussi d'une augmentation du nombre de Centres auto TD Assurance, maintenant porté à 19 dans l'ensemble du pays. Ces centres sont les seuls centres à guichet unique au Canada dans lesquels les clients peuvent parler à un conseiller en réclamations, faire réparer leur véhicule et obtenir une voiture de location.

En collaboration avec Manuvie, Ingénieurs Canada a aussi obtenu une prime de loyauté pour les clients inscrits au programme d'assurance-vie que l'organisme propose. Cette prime se présente sous la forme de remboursements utilisés comme crédits afin de réduire les primes d'assurance pour une année.

Enfin, Ingénieurs Canada a choisi le groupe Avis Budget comme fournisseur de véhicules de location. Les membres peuvent s'adresser autant à Avis qu'à Budget et bénéficier de tarifs d'entreprises avec kilométrage illimité et meilleur tarif garanti.

En outre, comme le prévoit le *Plan stratégique 2019-2021*, Ingénieurs Canada a entrepris de se dessaisir des programmes du CVIIP et de certification des Professionnels de la résilience des infrastructures. Un processus de DDP a été mené à bien auprès de soumissionnaires potentiels pour ces deux programmes, qui a suscité suffisamment d'intérêt pour recevoir plusieurs offres viables. Les annonces concernant les offres retenues seront faites en 2020.

Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Entre les élections fédérales tenues au mois d'octobre et la concrétisation de la sous-stratégie de relations gouvernementales exposée dans le *Plan stratégique 2019-2021*, l'année 2019 a surtout été une année de planification et de transition pour le programme de relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada. Même avec la quantité importante de travail investie pour répondre à ces circonstances particulières, le programme régulier de représentation et de maintien de bonnes relations avec le gouvernement fédéral a été maintenu.

Vu l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire au mois d'octobre, Ingénieurs Canada a concentré ses efforts sur la mise en place et le maintien de relations avec des intervenants clés, y compris cinq ingénieurs élus députés :

- » Sukh Dhaliwal, Surrey-Newton, Colombie-Britannique, Parti libéral du Canada
- » Omar Alghabra, Mississauga Centre, Ontario, Parti libéral du Canada
- » Marilyn Gladu, Sarnia-Lambton, Ontario, Parti conservateur du Canada
- » Steven Blaney, Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, Québec, Parti conservateur du Canada
- » Marc Garneau, Notre-Dame-de-Grâce-



De gauche à droite : Stephanie Price, vice-présidente directrice à Ingénieurs Canada, la sénatrice Rosa Galvez, Jeanette Southwood, vice-présidente à Ingénieurs Canada, et Joey Taylor, gestionnaire des affaires publiques à Ingénieurs Canada, réunis dans le bureau de la sénatrice Galvez en mars 2019 pour discuter du rôle essentiel des ingénieurs dans le monde.

Aussi bien avant qu'après les élections, l'équipe des Affaires publiques et des relations gouvernementales a organisé des réunions en personne avec des députés, des sénateurs et des hauts fonctionnaires fédéraux afin d'aborder des questions pertinentes pour la profession d'ingénieur au Canada.

En plus de ce travail permanent de représentation, l'équipe des Affaires publiques et des relations gouvernementales a élaboré et fait approuver trois énoncés de principes nationaux : la Réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe, la Technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés et l'Accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie.

Enfin, l'équipe des Affaires publiques et des relations gouvernementales a présenté neuf mémoires au gouvernement fédéral sur des questions ou des préoccupations propres aux organismes de réglementation ou à la profession d'ingénieur. Ces travaux ont notamment permis d'inclure certaines de nos recommandations dans le rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes intitulé *Le chemin de la croissance : investir dans le Nord*.

Impératif opérationnel 6 : Surveillance, recherches et conseils

Selon le *Plan stratégique 2019-2021*, Ingénieurs Canada a un rôle à jouer pour cerner, examiner et expliquer proactivement les tendances et les changements susceptibles d'avoir un impact sur les organismes de réglementation du génie et la profession d'ingénieur. Une partie essentielle de ce travail consiste à communiquer en continu les conclusions des recherches aux organismes de réglementation afin d'éclairer leurs processus de prise de décision et d'établissement d'orientations. L'objectif est d'informer et de conseiller les organismes de réglementation sur les changements et les progrès ayant une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.



Étant donné que l'année 2019 a été une année de planification, selon le mandat donné dans notre plan stratégique en vigueur, nos efforts ont été concentrés sur la réalisation de travaux préparatoires et la consultation auprès des organismes de réglementation à propos de la nouvelle stratégie en matière de recherche. Au cours de la consultation auprès des organismes de réglementation menée au mois de novembre 2019, on a pu cerner des points essentiels pour aider ces organismes à prendre des décisions éclairées. Le plan consiste à choisir deux à trois sujets par année et à créer des groupes de travail constitués d'experts pour orienter la rédaction d'articles détaillés. Au cours de la consultation sur la sous-stratégie, un examen des activités de recherche actuelles d'Ingénieurs Canada a également été effectué et des changements ont été proposés dans le but d'améliorer la pertinence pour les organismes de réglementation. Il a été convenu de passer d'un rapport général sur les nouveaux domaines à la rédaction de documents donnant plus de détails sur des nouvelles disciplines en particulier à l'échelle nationale.

Cette sous-stratégie sera également présentée au conseil en mai 2020 et sa mise en œuvre débutera immédiatement après cela.

Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale

En tant qu'entité nationale représentant les organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada est bien placé pour définir les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens, car cela a des impacts sur tous les organismes de réglementation. En recommandant aux organismes de réglementation des mesures pour gérer ces impacts et y réagir, Ingénieurs Canada éclaire les décisions réglementaires dans ce domaine dans chacune des zones de compétence. En 2019, Ingénieurs Canada a entrepris la planification de sa nouvelle sous-stratégie dans le cadre de cet impératif opérationnel et a mis un terme au travail préparatoire en vue d'une consultation auprès des organismes de réglementation au début de l'année 2020.



En plus de maintenir les ententes internationales en place comme par les années antérieures, Ingénieurs Canada a assisté aux réunions de l'International Engineering

Alliance à Hong Kong.

Ingénieurs Canada a poursuivi la mise à jour de sa Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers, qui a pour objet d'aider les organismes de réglementation à prendre des décisions éclairées sur les titres universitaires étrangers. Il a également poursuivi sa recherche sur ce sujet auprès d'un nombre total de 1 234 établissements. Les mises à jour nécessaires ont été effectuées. Le travail a aussi commencé sur une nouvelle sous-stratégie de mobilité internationale, qui sera présentée au conseil au mois de septembre 2020.

De plus, le 24 octobre 2019, en consultation avec les responsables de l'admission, nous avons lancé une nouvelle ressource Web améliorée pour les diplômés étrangers en génie, Ingénieurs-ici.ca. En plus du raffinement de la mise en page et de l'aspect général, le site Ingénieurs-ici.ca présente une information simplifiée et à jour, qui vise essentiellement à répondre aux besoins des diplômés étrangers en génie. À la fin de l'année, le site avait accumulé 72 787 consultations pour 22 228 utilisateurs en tout. Ce sont l'Inde avec 46 % et le Canada avec 11 % qui comptaient le plus de visiteurs. La diversité des pays a constitué un autre point digne de mention puisque les visiteurs provenaient, entre autres, du Mexique, du Pakistan, du Nigeria, du Bangladesh, des Philippines, des États-Unis, de la Colombie, du Brésil et des Émirats arabes unis.



Impératif opérationnel 8 : Promotion et rayonnement

Programme d'écusson pour les Guides

Créé par Ingénieurs Canada en collaboration avec les Guides du Canada, l'écusson d'ingénierie est remis aux Guides qui mènent à bien des activités liées au génie sous la supervision d'un membre de la communauté du génie, d'une ou d'un ingénieur stagiaire ou d'une ou d'un diplômé ou étudiant en génie. En prenant part à ce programme, qui propose des activités comme la découverte du fonctionnement des véhicules ou une introduction au concept des machines simples, les filles approfondissent leur connaissance de la manière dont le monde fonctionne. En 2019, nous avons expédié 4 410 écussons à des unités de Guides dans tout le Canada, et le programme de cesse de croître sans qu'Ingénieurs du Canada doive faire de promotion supplémentaire; c'est le bouche-à-oreille dans le réseau des Guides qui en assure la popularité!



L'Écusson d'Ingénieurs Canada pour les Guides

Programme Future City

Future City est une compétition annuelle qui s'adresse aux élèves de 6^e, 7^e et 8^e années (ou premier cycle du secondaire), dans le cadre de laquelle ils sont invités à imaginer, étudier, concevoir et bâtir des villes de demain en mettant en pratique leurs solutions aux questions de développement durable. En 2019, des enseignants de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard ont relevé le défi de Future City. En tout, ce sont 1 376 élèves de 63 écoles qui ont pris part au programme, et plus de cent enseignants dans l'ensemble du pays qui ont intégré le programme Future City à leur programme de cours. Il est à noter que la proportion de filles dans ce programme atteint de 50 à 60 pour cent, un élément remarquable du programme lorsqu'on le compare à d'autres programmes semblables.



Des élèves du Conseil scolaire catholique du district de Durham en Ontario exposant leur maquette lors du concours Future City à l'Ontario Tech University en mai 2019.

Mois national du génie

Ingénieurs Canada offre diverses formes de soutien au Mois national du génie, une célébration nationale de la profession d'ingénieur qui a donné lieu à plus de 600 activités d'un océan à l'autre en 2019. Comme lors des années antérieures, nous avons pris pour thème « Une place pour toi! » et soutenu les organismes de réglementation en produisant et diffusant des articles promotionnels pour leurs activités locales. La campagne menée par Ingénieurs Canada dans les médias sociaux durant ce mois a connu un immense succès, joignant plus de 500 000 utilisateurs des médias sociaux et notre site Web de rayonnement —Explore le génie — a reçu plus de 17 000 visites. Enfin, nous avons été heureux de recevoir des salutations signées par le très honorable Justin Trudeau de même qu'un message vidéo de la ministre des Sciences et des Sports, Kirsty Duncan.



Pendant Le Mois national du génie 2019, une campagne de médias sociaux a permis d'attirer des visiteurs sur le site Explorelegenie.ca d'Ingénieurs Canada, pour leur faire découvrir les possibilités qu'offrent le génie grâce à la fonction interactive *Trouver sa place.*

Prix d'Ingénieurs Canada

Chaque année, dans le cadre de son Programme de prix, Ingénieurs Canada souligne l'excellence d'ingénieurs, d'équipes d'ingénieurs, de projets ou de réalisations d'ingénierie, ainsi que d'étudiants en génie canadiens. Lauréats de 2019 :

- » **Catherine Karakatsanis, M.E.Sc., P.Eng., FCAE, FEC** : Médaille d'or
- » **Dennis K. Paddock, P.Eng., FEC, FCSSE, FCAE, FGC (Hon.)** : Distinction pour services méritoires – service professionnel
- » **Dr. Bradley Jason Buckham, PhD, P.Eng.** : Médaille de distinction pour la formation en génie
- » **Jennifer Drake, PhD, P.Eng.** : Distinction pour réalisation exceptionnelle d'un(e) jeune ingénieur(e)
- » **Mae L. Seto, PhD, P.Eng., FEC** : Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie
- » **Helen Wojcinski, MBA, P.Eng., FEC, FCAE, CMC** : Distinction pour services méritoires – service communautaire
- » **Zenon Kripki** : Médaille d'or des étudiant(e)s en génie
- » **Projet de la route Inuvik Tuktoyaktuk** : Prix national pour un projet ou une réalisation en génie

Bourses d'études d'Ingénieurs Canada

Chaque année, en partenariat avec Manuvie et TD Assurance Meloche Monnex, Ingénieurs Canada décerne six bourses totalisant 60 000 \$ à des ingénieurs qui poursuivent des études universitaires complémentaires. Les lauréats des bourses 2019 étaient les suivants (première rangée, de gauche à droite) :

Gregory Bak, P.Eng., effectue sa maîtrise en cherchant à développer son sens des affaires et sa capacité à adopter une réflexion stratégique. Il vise à améliorer ses aptitudes au leadership de manière à trouver de meilleures solutions aux problèmes des affaires et à tracer de bonnes pistes grâce à une analyse rapide et précise de grandes quantités de données.

Kiki Chan, M.A.Sc., P.Eng., mène des travaux de recherche sur la faisabilité de l'utilisation de cubes de bouillon pour assurer à tous un apport en oligoéléments. En plus d'améliorer notre compréhension de l'incidence du traitement sur la stabilité des oligoéléments, elle espère que ses travaux contribueront à la notion qu'il est possible de tirer profit des principes du génie et de la science pour favoriser le changement social.

Jacky Chow, PhD, MBA, P.Eng., croit que pour être un bon ingénieur, il faut continuer d'apprendre pendant toute sa vie, explorer d'autres disciplines pour améliorer ses visées et ses solutions. Ses travaux de recherche sont axés sur la médecine clinique, y compris les soins centrés sur les patients, les diagnostics, la prévention des maladies, et les interventions pharmacologiques et chirurgicales. Avec le temps, il souhaite plus particulièrement voir ses travaux faire progresser les technologies des radiations pour le diagnostic, le traitement et la gestion des cas de cancer.

John Desnoyers-Stewart, MFA, P.Eng., combine sa formation en arts et en génie de manière à vivre des expériences de polyréalité favorisant l'expression individuelle, les rapports sociaux et la créativité en équipe. À long terme, il espère pouvoir maintenir son implication essentielle dans les technologies en émergence tout en cherchant à repousser les limites du possible et en demeurant vigilant pour en exposer les dangers et s'assurer que la société en bénéficie.

Amalia Gil, P.Eng., souhaite améliorer la sécurité des patients, des médecins et de tous les utilisateurs des systèmes de santé grâce à son travail. Elle estime que les études qu'elle poursuit en génie clinique lui apprennent que l'innovation est au cœur des solutions permettant de surmonter les difficultés cliniques, d'améliorer la sécurité des patients et d'optimiser l'application, la mise en œuvre et la gestion de la technologie des soins de santé.

Kevin Wallin, P.Eng., effectue ses études de maîtrise tout en préparant l'étape suivante : la recherche doctorale sur le comportement mécanique des argiles litées. Il espère que ses travaux feront progresser les capacités actuelles des modèles constitutifs pour permettre aux ingénieurs d'arriver un jour à modéliser le comportement à long terme des argiles litées et son incidence sur la conception et la construction de dépôts de déchets nucléaires dans des formations géologiques profondes.

Fellows d'Ingénieurs Canada

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)

- » Ahmed Ali , FEC, P.Eng.
- » John Byron , FEC, P.Eng.
- » Mark Ewanishin , FEC, P.Eng.
- » Paul Kavanagh, FEC, P.Geo.
- » Ronald Mah, FEC, P.Eng.
- » Justin McCrea, FEC, P.Eng.
- » Samuel Proskin, FEC, P.Eng., PhD
- » Cameron Sterling, FEC, P.Eng.
- » Roy Sudipto, FEC, P.Eng.
- » Charles Welsh, FEC, P.Geo.

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)

- » Connie M. Barsness, FEC, P.Eng
- » Tonia D. Batten, FEC, P.Eng.
- » Glenn C. Hussey, FEC, P.Eng
- » Akindede G. Odeshi, FEC, P.Eng.
- » Cheryl A. Robertson, FEC, P.Eng.
- » Deborah Rolfes, FEC (Hon.)
- » Rajeshkumar R. Shah, FEC, P.Eng

Engineers and Geoscientists British Columbia

- » Hugh Robert Alley, FEC, P.Eng.
- » Slobodan Andic, FEC, P.Eng.
- » Caroline Janet Elizabeth Andrewes, FEC, P.Eng.

Engineers and Geoscientists British Columbia (suite)

- » Kun-Yu Ezra Kwok, FEC, P.Eng., PhD
- » Robert Christopher Kwong, FEC, P.Eng.
- » Brian David LaCas, FEC, P.Eng.
- » James Wai Wing Lau, FEC, P.Eng.
- » Kyoungsik Lee, FEC, P.Eng.
- » John Hsiang Yuan Lee, FEC, P.Eng.
- » Simon Xiang Guang Li, FEC, P.Eng.
- » Vincent Wai-Sing Li, FEC, P.Eng.
- » Thomas William Lively, FEC, P.Eng.
- » Kwang Victor Lo, FEC, P.Eng., PhD
- » Susan Kim MacDougall, FEC, P.Eng.
- » Shailendra Mahanti, FEC, P.Eng. (Retired)
- » Adam Ludwik Majorkiewicz, FEC, P.Eng.
- » David Peter Marriott, FEC, P.Eng.
- » Colin Bruce Meldrum, FEC, P.Eng.
- » Robert Dale Merritt, FEC, P.Eng.
- » Sidney Mindess, FEC, P.Eng., PhD
- » Ronald Edward Mitchell, FEC, P.Eng.
- » Roy D. Mitton, FEC, P.Eng. (Non-Practising)

Engineers and Geoscientists British Columbia (suite)

- » Gary Edwin Vlieg, FEC, P.Eng.
- » Walter Henry Wardrop, FEC, P.Eng.
- » Long Xiu Wen, FEC, P.Eng.
- » Dennis Harvey West, FEC, P.Eng.
- » Kenneth Wright, FEC, P.Eng.
- » David Ngaw Eng Hoe Wu, FEC, P.Eng.
- » Ming Wo Wu, FEC, P.Eng.
- » Henry Wulkan, FEC, P.Eng.
- » Gregory James Wylie, FEC, P.Eng., Struct.Eng.
- » Qing Hua Xu, FEC, P.Eng.
- » Gholam-Hossein Yavari, FEC, P.Eng.
- » Sani Ramzi Zein, FEC, P.Eng.

Engineers Geoscientists Manitoba

- » Chantelle Cabral, FEC (Hon.)
- » Kyle Cumming, FEC, P.Eng.
- » Lorraine Dupas, FEC (Hon.)
- » Ruth Eden, FEC, P.Eng.
- » Angela Moore, FEC (Hon.)
- » Robert Okabe, FEC (Hon.)
- » Marlene Polson, FEC (Hon.)
- » Athula Rajapakse, FEC, P.Eng.
- » Claudia Shymko, FEC (Hon.)
- » Jennifer St. Laurent, FEC, P.Eng.
- » Stirling Walkes, FEC, P.Eng.

Engineers Nova Scotia

- » J.R. (Bob) Chouinard, FEC,

- » Gordon Douglas Apperley, FEC, P.Eng.
- » James Wesley Atwater, FEC, P.Eng.
- » Belwinder Singh Barn, FEC, P.Eng.
- » Douglas Wilfred Barry, FEC, P.Eng.
- » Leon Alexander Bell, FEC, P.Eng.
- » Michael Scott Belter, FEC, P.Eng.
- » Xiaotao Bi, FEC, P.Eng., PhD
- » Robin Brice Brown, FEC, P.Eng.
- » Lili Bu, FEC, P.Eng.
- » Calum James Buchan, FEC, P.Eng.
- » Robert Campbell, FEC, P.Eng.
- » Shiloh Marie Carlson, FEC, P.Eng.
- » Fei Chen, FEC, P.Eng.
- » Phoebe Man-Kuan Cheung, FEC, P.Eng.
- » Jennifer Cho, FEC (Hon.)
- » Tony Ming Yue Chong, FEC, P.Eng.
- » Gabriel Cojocar, FEC, P.Eng.
- » Robert James Cowan, FEC, P.Eng. (Non-Practising)
- » Marcus Dell, FEC, P.Eng.
- » Bruce Der, FEC, P.Eng.
- » Emmanuel Alberto Asuncion Domingo, FEC, P.Eng.
- » David Bruce Dreisinger, FEC, P.Eng., PhD
- » Clifford Park Hon Eng, FEC, P.Eng.
- » Ann Jean English, FEC, P.Eng.
- » Martin Edward Fandrich, FEC, P.Eng., PhD
- » Livio Richard Gambone, FEC, P.Eng.
- » Paolo Giorgio Luigi Gazzarrini, FEC, P.Eng.
- » Dana Grecov, FEC, P.Eng.,

- » Thomas Alexander Morrison, FEC, P.Eng.
- » James Neill, FEC, P.Eng.
- » Robert William Neville, FEC, P.Eng., Struct.Eng.
- » Bruce C. Nicholson, FEC, P.Eng. (Non-Practising)
- » John Owen Haystead Nunn, FEC, P.Eng.
- » Dirk Nyland, FEC, P.Eng.
- » Gerald Charles O'Hara, FEC, P.Eng.
- » Christopher Hurst Page, FEC, P.Eng.
- » Scott Peter William Pellow, FEC, P.Eng.
- » Jude Rohan Pillainayagam, FEC, P.Eng.
- » George Eugene Plant, FEC, P.Eng.
- » Stefan Popovici, FEC, P.Eng., PhD
- » Mark Ian Porter, FEC, P.Eng., Struct.Eng.
- » Alen Postolka, FEC, P.Eng.
- » Robert Eric Quiring, FEC, P.Eng., Struct.Eng.
- » Clarence Mark Rebagliati, FEC, P.Eng.
- » Irfan Taherali Rehmanji, FEC, P.Eng.
- » Conor Charles O'Brien Reynolds, FEC, P.Eng.
- » Kevin Allen Riederer, FEC, P.Eng.
- » Thomas Charles Ries, FEC, P.Eng.
- » Alexander Harold Rivers-Bowerman, FEC, P.Eng.
- » Ricardo Jesus Rojas, FEC, P.Eng.
- » Bernard Henry Roy, FEC, P.Eng.
- » Hamid Samani, FEC, P.Eng.
- » Farrokh Sassani, FEC, P.Eng., PhD
- » Johannes W. Scholte, FEC, P.Eng. (Retired)
- » Kevin Hugh Schroder, FEC,

P.Eng.

- » Kent D. Lane, FEC, P.Eng.
- » Katherine Risley, FEC (Hon.)
- » Colleen E. Rollings, FEC, P.Eng.
- » Christopher R.P. Shortall, FEC, P.Eng.

Engineers PEI

- » Joshua Collins, FEC, P.Eng.
- » Amy Hsiao, FEC, P.Eng.
- » Jim Landrigan, FEC, P.Eng.

Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

- » Louise Audy, ing., FIC
- » Rosa Galvez, FIC, ing
- » Mohamed Ghazi Aissaoui, FIC, ing
- » Gilbert Nkurunziza, FIC, ing

Professional Engineers Ontario (PEO)

- » Vivender Adunuri, FEC, P.Eng.
- » Magdy Attia, FEC, P.Eng.
- » Roger Barker, FEC, P.Eng.
- » David W. Brown, FEC, P.Eng.
- » Karen Chan, FEC, P.Eng.
- » Amir Fam, FEC, P.Eng.
- » Jerry Fridrich, FEC, P.Eng.
- » Ed Fung, FEC, P.Eng.
- » Nilima Gandhi, FEC, P.Eng.
- » Ranjit Gill, FEC, P.Eng.
- » John Hazel, FEC, P.Eng.
- » Jeganaesan Jeganathan, FE C, P.Eng.
- » Artemy Kirnichansky, FEC, P.Eng.
- » Lin (Victor) Lan, FEC, P.Eng.
- » Annabelle Lee, FEC, P.Eng.
- » John Lill, FEC, P.Eng.
- » Murray MacDonald, FEC, P.Eng.
- » Parisa Mahdian, FEC, P.Eng.
- » Magdi Mohareb, FEC, P.Eng.
- » Sohail Naseer, FEC, P.Eng.
- » Alexander Ng, FEC, P.Eng.

- | | | |
|--|---|---|
| PhD | P.Eng. | » William
Sanabria Nunez, FEC, P.Eng. |
| » Brian Joseph Griffin, FEC,
P.Eng. | » Ronald
Hermann Schroeder, FEC,
P.Eng. | » Nicholas Pfeiffer, FEC, P.Eng. |
| » Steven Eric
Arthur Gustavson, FEC,
P.Eng. | » Gary Edward Schubak, FEC,
P.Eng. | » Zlatko
Joseph Podrebarac, FEC,
P.Eng. |
| » Thomas Arne Haksi, FEC,
P.Eng. (Non-Practising) | » Walter
Thomas Segsworth, FEC,
P.Eng. | » Steven Poste, FEC, P.Eng. |
| » Bruce Alan Hamersley, FEC,
P.Eng. | » Ramin Seifi, FEC, P.Eng. | » Mario Ramirez-Roldan, FEC,
P.Eng. |
| » John Sorensen Hansen, FEC,
P.Eng. | » Robert G. Sexsmith, FEC,
P.Eng. (Non-Practising) | » Phil Riegler, FEC, P.Eng. |
| » Richard Greg Harms, FEC,
P.Eng. | » Douglas
Stanley Sinclair, FEC, P.Eng. | » Uditha Senaratne, FEC,
P.Eng. |
| » Desmond Niall
Digby Hartford, FEC, P.Eng.,
PhD | » Markus Rolf Sirges, FEC,
P.Eng. | » Rohan Service, FEC, P.Eng. |
| » Paul Jeremy
Emile Hatton, FEC, P.Eng. | » Peter Frederick Stacey, FEC,
P.Eng. | » Imtiaz Shah, FEC, P.Eng. |
| » Andrew William Hind, FEC,
P.Eng. | » Edwin William Steele, FEC,
P.Eng. | » Steven Stang, FEC, P.Eng. |
| » Wing Keung Patrick Ho, FEC,
P.Eng. | » Siegfried Fritz Stiemer, FEC,
P.Eng., PhD | » Philip Sullivan, FEC, P.Eng. |
| » Jonathan
Francis Holzman, FEC,
P.Eng. | » Gregory Charles Stuart, FEC,
P.Eng., PhD | » Elmer Ting, FEC, P.Eng. |
| » Paul Francis Hoo, FEC,
P.Eng. | » Alady
Padmanabhan Sukumar, FEC
, P.Eng., PhD | » Cesar Trillo, FEC, P.Eng. |
| » Thomas John Hunt, FEC,
Eng.L. | » Jude Talbot, FEC, P.Eng. | » Jianguo Wang, FEC, P.Eng. |
| » Jian Jun Jiao, FEC, P.Eng. | » Desikan Thomas, FEC,
P.Eng. | |
| » Lynn Merideth Johnson, FEC,
P.Eng. | » Willoughby
Agar Trythall, FEC, P.Eng. | |
| » Vladimir Kahle, FEC, P.Eng. | » Raymond
Joseph Turenne, FEC, P.Eng. | |
| » Foad Kasiri, FEC, P.Eng. | » Ruben Ugarte, FEC, P.Eng. | |
| » Randa Khalil, FEC, P.Eng. | » Victor Charles Uloth, FEC,
P.Eng. | |
| » Akbar Ali Khan, FEC, P.Eng.,
PhD | » Venkatarama
Krishnan Vinnakota, FEC,
P.Eng. | |
| » Matthew John Kokan, FEC,
P.Eng. | | |
| » Charles Josef Kotzo, FEC,
P.Eng. | | |
| » Anil Kumar, FEC, P.Eng. | | |
| » Daniel Gene Kunimoto, FEC,
P.Eng. | | |

Impératif opérationnel 9 : Diversité

Pour les organismes de réglementation, la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de la profession est la principale priorité non associée à la réglementation. C'est pourquoi des efforts considérables ont été consacrés à cette question en 2019.

En plus d'élaborer une sous-stratégie portant sur les femmes en génie dans le cadre de la Priorité stratégique 3, cette année, nous avons poursuivi nos efforts afin d'améliorer l'accès des Autochtones au génie. Nous avons notamment consulté les organismes de réglementation et le Sous-comité sur la participation des Autochtones dans le domaine du génie afin d'élaborer une sous-stratégie qui sera soumise à l'approbation du conseil, étape importante pour pouvoir prendre d'autres mesures dans ce domaine.

En plus d'élaborer cette sous-stratégie, nous avons maintenu notre appui à l'accès des Autochtones de diverses manières directes, notamment en commanditant le déplacement et la participation d'étudiants à la rencontre annuelle de la Canadian Indigenous Science and Engineering Society (.caISES), qui s'est tenue cette année à l'Université McGill. Nous avons aussi donné notre appui au Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES), en faisant la promotion d'activités et de communications pour des ingénieurs et des étudiants en génie autochtones, et avons maintenu notre rôle de membre du CCAC en contribuant à l'élaboration de stratégies de communications et de mobilisation des membres. Ingénieurs Canada a aussi créé un groupe de travail se réunissant chaque mois afin de soutenir les enseignants et administrateurs offrant des services aux étudiants autochtones et des programmes d'autochtonisation de la formation en génie sous le nom de Groupe de travail de services aux étudiants autochtones en génie. Ce groupe de travail a été élargi pour y inclure des représentants de onze établissements postsecondaires.

Afin de commémorer la tragédie de l'École polytechnique, Ingénieurs Canada s'est associé à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada pour le lancement de 30 ans plus tard, un site Web présentant les réalisations professionnelles des femmes qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années qui ont suivi le massacre. De plus, Ingénieurs Canada a organisé une table ronde sur l'impact de cette tragédie sur la profession d'ingénieur, réunissant Sandra Gwozdz (membre du conseil et championne de 30 en 30 au conseil, David Lynch (président), Julie Lassonde (présidente de la Fondation commémorative du génie canadien) et Ved Proag (de Professional Engineers Ontario – section d'Ottawa).

Nous avons également participé à la célébration de la diversité à l'échelle locale, prenant part à des événements liés à la diversité durant toute l'année. Nous avons souligné la Journée nationale des peuples autochtones par une participation bénévole au Festival autochtone du solstice d'été et avons célébré la diversité, l'équité et l'inclusion en participant au défilé de la Fierté à Ottawa.



Pour commémorer la tragédie de l'École polytechnique, Ingénieurs Canada s'est associé à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada pour le lancement de 30 ans plus tard, un site Web présentant les réalisations professionnelles des femmes qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années qui ont suivi le massacre.



En juin 2019, le personnel d'Ingénieurs Canada a célébré la Journée des peuples autochtones en faisant du bénévolat au Festival autochtone du solstice d'été à Ottawa (Ontario).



Impératif opérationnel 10 :

En août 2019, le personnel d'Ingénieurs Canada a participé au défilé de la Fierté à Ottawa.

Protection des marques officielles

Au nom des organismes provinciaux de réglementation de la profession d'ingénieur, Ingénieurs Canada détient et administre un portefeuille de propriété intellectuelle qui comprend des marques officielles et des marques de commerce enregistrées, notamment des marques de certifications enregistrées. En 2019, nous avons examiné et évalué la stratégie de protection des marques de commerce d'Ingénieurs Canada afin de nous assurer du maintien de l'utilisation et de la protection adéquates des marques de commerce et des marques officielles. Nous avons également déposé une demande auprès du Bureau des marques de commerce pour la marque et le logo 30 en 30.



Ingénieurs Canada est le propriétaire d'une marque officielle pour chacun des titres suivants :

- » ENGINEER
- » GÉNIE
- » CONSULTING ENGINEER
- » PROFESSIONAL ENGINEER
- » ING.
- » GÉNIE
- » INGÉNIERIE
- » INGÉNIEUR-CONSEIL
- » INGÉNIEUR
- » ING.

En collaboration avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, Ingénieurs Canada a consenti en 2019 à 44 demandes d'ingénieurs qui cherchaient à enregistrer pour une société de régime fédéral un nom contenant le terme « génie » ou des termes apparentés. En outre, nous avons conclu six affaires d'opposition à des marques de commerce (trois abandons de procédures et trois règlements) et avons entrepris des recherches et des enquêtes portant sur des marques potentielles en vue de leur radiation sommaire (pour non-utilisation), 20 marques étant identifiées comme susceptibles de donner lieu à des procédures.

Gouvernance

En vertu du *Plan stratégique 2019-2021* et selon la politique du conseil, il existe six « responsabilités du conseil », qui ont toutes été assumées en 2019 avec l'aide du personnel permanent d'Ingénieurs Canada. Ces responsabilités sont les suivantes :

1. Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil.
2. Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de

réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.

3. Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.
4. Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.
5. S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.
6. Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.



Le conseil d'Ingénieurs Canada 2019-2020

Les faits saillants de ce travail comprenaient la constitution du Comité des ressources humaines et du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques au mois de mai 2019; le lancement des activités de planification stratégique pour le plan 2022-2024 à l'automne; l'approbation de plusieurs sous-stratégies définies dans le cadre du plan stratégique; l'examen et la révision de 30 politiques du conseil; et la réalisation de séances d'orientation pour les nouveaux administrateurs.

L'année 2019 a également marqué la fin du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation, une initiative pluriannuelle visant à recueillir des centaines de points de vue dans tout le Canada afin de préciser considérablement l'objet et l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.

États financiers

Télécharger les états financiers de 2019

Figurent également à la page 55 de ce cahier.



Rapport annuel de rendement stratégique 2019 d'Ingénieurs Canada

Introduction

Chers membres,

L'exercice 2019 a été une année charnière pour Ingénieurs Canada. En effet, nous avons entrepris la réalisation du *Plan stratégique 2019-2021* et pris des mesures importantes pour jeter les bases de nos succès futurs. Même confrontés à de graves événements imprévus, nous avons réussi à tenir le cap, en atteignant – comme vous le verrez dans les pages qui suivent – presque tous les objectifs établis dans le plan pour 2019.

Fait à noter, ce rapport est le premier du genre pour Ingénieurs Canada. En juin 2018, le conseil a commencé à élaborer un modèle de rapport de rendement susceptible de nous aider à mesurer si nous sommes en voie de réaliser les objectifs de notre plan stratégique. Pendant l'élaboration du rapport, nous avons pris plusieurs décisions déterminantes concernant, notamment, la préparation de rapports intermédiaires pour le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG. À mesure que ces rapports ont été produits, en 2019 et pendant la première partie de 2020, nous avons précisé leur format et leur processus de préparation pour donner suite aux commentaires reçus. Le but de ces efforts était – et a toujours été – d'adopter une approche d'établissement de rapports qui soit transparente, cohérente et utile dans la plus grande mesure du possible.

Dans le même ordre d'idées, une réalisation notable parmi celles qui sont décrites dans ce document est que le conseil a procédé à sa propre autoévaluation pour la première fois cette année. Cet exercice a été effectué dans le cadre des responsabilités du conseil définies dans le plan stratégique. Toujours dans le cadre de ses obligations, le conseil a approuvé plusieurs sous-stratégies opérationnelles qui contribueront à assurer la réalisation efficace des principaux programmes d'Ingénieurs Canada au cours des deux prochaines années.

Les pages qui suivent, de type « carte de pointage », présentent une vue d'ensemble point par point de l'état actuel de l'exécution du *Plan stratégique 2019-2021*. Pour résumer, nous avons fait de bons progrès. J'espère que ce rapport démontrera aux organismes de réglementation du génie que les membres du conseil considèrent leur obligation de reddition de compte comme étant de la plus haute importance. Comme toujours, Ingénieurs Canada demeure fermement déterminé à apporter de la valeur à ses membres, les organismes de réglementation.

Meilleures salutations,

David T. Lynch, PhD, FCAE, FEC, FEIC, FCIC, P.Eng.
Président
Ingénieurs Canada



« L'exercice 2019 a été une année charnière pour Ingénieurs Canada. Nous avons entrepris la réalisation du *Plan stratégique 2019-2021* et pris des mesures importantes pour jeter les bases de nos succès futurs. »

Résumé du rendement de 2019

	TR1		TR2		TR3		2019	
	Objectifs annuels	Résultats stratégiques						
Priorités stratégiques								
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PS 4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Impératifs opérationnels								
IO1 Agrément	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO6 Surveillance, recherches et conseils	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO7 Mobilité internationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO8 Promotion et rayonnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO9 Diversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IO10 Protection des marques officielles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilités du conseil								
RC 1 - Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RC 2- Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RC 3 – Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RC 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RC 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RC 6 – Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Légende

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité d'atteindre les résultats visés avant la fin de la période du plan stratégique
 En bonne voie	 100 % (les résultats ont été produits)
 Quelques perturbations; surveillance étroite requise	 De 90 à 99 %
 Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises	 De 70 à 89 %
	 Moins de 70 %

Priorités stratégiques

PS1 Programme d'amélioration de l'agrément

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs : 

Résultats : 

Résultats attendus :

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Selon une évaluation préliminaire, tous les résultats attendus en lien avec l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés ont été produits, à l'exception de l'adoption plus rapide des changements par les utilisateurs. L'évaluation continue garantira la réalisation de ce résultat.
- Nous demeurons en bonne voie de réaliser tous les autres résultats attendus avant la fin de la période visée par le plan stratégique.

Objectifs de 2019 :

- Mise en œuvre du nouveau système de gestion des données pour la collecte des données sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- La formation des parties prenantes concernées a été dispensée sous forme de webinaire (avec la participation de 37 établissements d'enseignement supérieur sur un total possible de 45) et de soutien individuel fourni à 60 personnes de 41 établissements (21 % de ce soutien personnalisé portait sur la fonctionnalité du système, le reste concernant l'interprétation des questions de l'enquête).

Réalisation des objectifs :

- Les objectifs de 2019 ont été entièrement atteints : le système Tandem est utilisé pour l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, et la formation à l'utilisation du système est fournie à tous les EES au moyen de webinaires en direct au TR2 de 2019, de matériel de formation et de soutien fourni sur demande.

PS2 Responsabilité en matière d'agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs : 

Résultats : 

Résultats attendus :

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le système d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
- Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Le processus d'évaluation en cours d'élaboration servira de base à une compréhension et une responsabilité accrues, tel qu'indiqué dans les résultats. Nous croyons que la probabilité de produire ces résultats avant décembre 2021 demeure élevée.

Objectifs de 2019 :

- Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est conçu en collaboration avec les parties prenantes.
- Un nouveau comité permanent est responsable de ce processus d'évaluation et de l'amélioration continue du système d'agrément.
- La question du nombre exigé d'unités d'agrément (UA) est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes, sur la base de données probantes et en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Réalisation des objectifs :

- Le comité permanent a été mis sur pied, mais le processus d'évaluation n'est pas encore terminé. Il sera parachevé au cours du TR1 de 2020; les premières mesures seront effectuées cette année, et les conclusions seront communiquées en 2021.
- La question du nombre exigé d'UA est également reportée en 2020 afin de donner à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada plus de temps pour répondre à la consultation. La question sera résolue d'ici mai 2020.

PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs : 

Résultats : 

Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée

Objectifs de 2019 :

- Publier des données de référence – jusqu'en 2030 – qui modélisent avec précision notre compréhension actuelle du pourcentage de femmes dans la filière du génie.
- Définir de nouveaux objectifs pour chaque aspect du mandat élargi.
- Élaborer de nouveaux plans d'action pour chaque aspect du mandat élargi.
- Mener des consultations en personne au TR1 – notamment sur les plans d'action – auprès des organismes de réglementation, des champions de 30 en 30, et des membres du Comité sur la participation équitable en génie (CPEG).
- Obtenir l'adhésion des organismes de réglementation au nouveau programme.
- Obtenir de premiers résultats d'ici mai 2019. Fournir par la suite des rapports d'avancement semestriels aux réunions du conseil de septembre et de mai.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été réalisés.

PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 2*Objectifs : Résultats : **Résultats attendus :**

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Le projet est en bonne voie, la portée et le budget ayant été augmentés récemment pour inclure les compétences canadiennes.
- La date d'achèvement du projet ayant été fixée à décembre 2020, nous prévoyons que la probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021 est élevée.

Objectifs de 2019 :

- Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais.
 - Les ententes opérationnelles sont finalisées et signées par les utilisateurs.
 - Un psychométricien entreprend les essais inter-organismes de réglementation.
 - Les modèles de plans de changement, de communications et à l'intention des ingénieurs stagiaires sont finalisés.
 - Les interfaces de programmation d'applications (API) sont développées.
 - Le système de gestion de l'apprentissage (SGA) est développé.
 - Le transfert d'information à l'intention des EES est effectué.
- Le système est disponible en français.

Réalisation des objectifs :

- Le projet est en bonne voie. Le système d'évaluation sur la base des compétences est disponible en ligne en anglais; trois zones de compétence y participent : la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador se sont engagés à se joindre au projet en 2020; le travail sur leurs API ne sera pas terminé avant 2020.
- En raison de l'augmentation de la portée du projet pour inclure les compétences canadiennes, et de l'absence actuelle de participants francophones, certains objectifs n'ont pas été atteints en 2019, notamment la disponibilité du système en français et le développement de toutes les API pour les nouveaux organismes de réglementation participants.

Impératifs opérationnels

IO1 Agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 3

Objectifs : 

Résultats : 

Résultat attendu :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants en génie afin d'agréer de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Probabilité de produire le résultat attendu avant décembre 2021

- Élevée.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) continuent de demander des visites d'agrément et les organismes de réglementation continuent de reconnaître que les diplômés de programmes agréés satisfont aux exigences de formation universitaire pour l'octroi du permis. On en conclut donc que le processus d'agrément a maintenu et continuera de maintenir sa crédibilité.

Objectifs de 2019 :

- Mener les activités d'agrément :
 - Effectuer des visites à deux établissements d'enseignement supérieur (EES) du cycle de 2018-2019 et à 11 EES du cycle de 2019-2020 (le cycle des visites d'agrément s'étend de septembre à février).
 - Rendre des décisions concernant 78 programmes de premier cycle (67 visites, plus deux avis de changement majeur, plus huit rapports).
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément.
 - Préciser et améliorer l'échelle de notation A/M/I.
 - Élaborer un prototype de fiche d'information sur les cours pour relier les qualités requises des diplômés (QRD) aux unités d'agrément (UA)
 - Redéfinir le mandat des visiteurs généraux.
 - Élaborer une politique en matière de plaintes.
 - Modifier l'énoncé d'interprétation sur les qualités requises des diplômés (annexe 9 des Normes et procédures d'agrément).
 - Proposer des modifications à la norme 3.1.5 quant aux outils d'évaluation documentés utilisés pour obtenir des données sur l'apprentissage par les étudiants des douze qualités requises.
 - Finaliser les changements apportés à l'énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice.
 - Élaborer un guide sur les événements imprévus et les UA.
 - Répondre à la demande du CCDISA concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément.
 - Proposer des questions d'entrevue à l'intention des registraires (ou l'équivalent) des EES.
 - Revoir et actualiser le questionnaire et les rubriques utilisés lors des visites pour mettre davantage l'accent sur les qualités requises des diplômés et le processus d'amélioration continue.
 - Achever les travaux du Groupe de travail sur les UA.
- Mettre en œuvre la nouvelle politique 6.9 Mandat du BCAPG, notamment un nouveau processus pour nommer les membres du comité exécutif du BCAPG.

Réalisation des objectifs :

- Les objectifs de 2019 ont presque tous été atteints : toutes les visites ont été effectuées et les décisions d'agrément ont été prises, et la nouvelle politique du conseil 6.9 concernant le BCAPG a été mise en œuvre.

- En ce qui concerne les politiques en matière d'agrément, dix politiques sur douze ont été finalisées. Le travail visant les autres objectifs progresse, notamment :
 - Élaborer un prototype de fiche d'information sur les cours pour relier les qualités requises des diplômés (QRD) aux unités d'agrément (UA).
 - Répondre à la demande de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément.
-

IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 3

Objectifs : 

Résultats : 

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2019 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
 - Assurer l'orientation des nouveaux présidents dans le cadre d'un déjeuner tenu lors des réunions du conseil de février et de mai.
 - Organiser des rencontres lors des réunions du conseil de février, mai et septembre.
- Élaborer un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Soutenir le Groupe des chefs de direction et les groupes de responsables nationaux et leurs initiatives.

Réalisation des objectifs :

- Les objectifs visant le soutien des groupes de responsables (y compris les chefs de direction) et les présidents ont été pleinement atteints.
- L'objectif d'élaborer un programme d'orientation a été reporté en raison du manque de ressources humaines en 2019; il sera atteint en 2020.

I03 Services et outils pour la réglementation, l'exercice professionnel et la mobilitéObjectifs : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats : 

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
 - Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
- Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2019 :

- Bureau des conditions d'admission : Tenir à jour les programmes d'examens
 - Élaborer de nouveaux programmes d'examens en génie aérospatial/aéronautique (à soumettre à l'approbation du Bureau des conditions d'admission en janvier 2020).
 - Réviser les programmes d'examens sur les matières de base, le génie biomédical, le génie logiciel et le génie des structures (devant tous être approuvés avant janvier 2020).
- Bureau des conditions d'admission : Élaborer des guides, guides modèles et livres blancs et en assurer la mise à jour.
 - Nouveau guide sur l'utilisation des programmes d'examens (à faire approuver par le conseil à l'automne 2019).
 - Nouveau guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat (à faire approuver par le conseil en 2020).
 - Nouveau livre blanc sur le génie de l'environnement (à faire approuver par le conseil à l'automne 2019).
 - Révision des guides sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie et sur la gestion du risque (à faire approuver par le conseil au printemps 2020).
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser.
 - Explorer la faisabilité d'autres moyens de partage de l'information.
 - Prendre des décisions et planifier en fonction de tout changement apporté à la façon dont l'information est communiquée.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs ont été atteints :
 - Il a été décidé de moderniser la Base de données nationale sur les effectifs, et la planification du projet commencera en 2020.
 - Les guides du BCCAG ont été produits et approuvés en 2019, tel qu'indiqué, ou devraient être approuvés en 2020.
 - Les programmes d'examens nouveaux et révisés devraient tous être approuvés en 2020.

IO4 Programmes nationaux*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs : Résultats : **Résultats attendus :**

- Se dessaisir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec son mandat ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

CVIIP : Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité de maintenir le protocole d'ingénierie du CVIIP d'ici 2021.

- TR1 – Élaborer une demande de déclarations d'intérêt.
- TR2 – Diffuser la demande de déclarations d'intérêt. Recevoir les déclarations et sélectionner les proposants pour la Demande de propositions (DP).
- TR3 – Préparer la DP et la diffuser aux proposants sélectionnés. Recevoir les propositions.
- TR4 – Évaluer les propositions et recommander une partie intéressée privilégiée pour approbation par le chef de la direction.

PRI : Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité d'offrir le programme de certification de PRI d'ici 2021.

- TR1 – Identifier les parties intéressées désireuses et capables d'offrir les cours et la désignation de PRI. Élaborer la DP.
- TR2 – Diffuser la DP aux parties intéressées.
- TR3 – Recevoir et évaluer les propositions et faire une recommandation au chef de la direction.
- TR4 – Mener des négociations et finaliser les détails de l'entente de dessaisissement.

Programmes d'affinité

- TR1 – S'entendre avec Marsh Canada au sujet du marketing des programmes d'assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions et contre les crimes commerciaux. S'entendre avec Marsh Canada pour créer un webinaire sur la cyberassurance.
- TR2 – Comptes rendus semestriels de GWL, Manuvie et TD Assurance. Communication des résultats.
- TR3 – Mettre en œuvre des mécanismes de transparence utilisant des tactiques pour répondre aux besoins des différents organismes de réglementation.
- TR4 – Comptes rendus semestriels de GWL, Manuvie et TD Assurance. Communication des résultats.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints, sauf :
 - PRI : Les négociations commenceront au TR1 de 2020 au lieu du TR4 de 2019.
 - Programmes d'affinité : Le résultat indiqué ci-dessus pour les programmes d'affinité est « Assurer la pérennité des produits et services d'affinité ». Les travaux entrepris à la suite du retrait de l'APEGA du programme d'assurance automobile et habitation de TD Assurance au TR3 ont accru l'attention accordée à la pérennité des produits et services d'affinité, et retardé d'autres travaux.

C'est pourquoi l'IO4 est passé au jaune.

I05 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéralObjectifs : Responsabilité : *Chef de la direction*Résultats : 

Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
 - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques.
 - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

- Du TR1 au TR4
 - Avoir des rencontres en personne avec des parlementaires et des fonctionnaires; fournir de l'information sur les propositions, actions et politiques du gouvernement fédéral; faire valoir le rôle des ingénieurs dans l'élaboration des politiques publiques; fournir aux organismes de réglementation des conseils sur les politiques ayant une incidence sur la réglementation provinciale; fournir des mises à jour dans le bulletin d'IC.
- TR1
 - Mener une consultation en personne sur la nouvelle sous-stratégie.
 - Faire approuver, par le conseil, l'énoncé de principe national sur la réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe.
- TR2
 - Soumettre aux organismes de réglementation l'analyse, la justification et la sous-stratégie préliminaires en matière de représentations auprès du gouvernement fédéral.
 - Soumettre à l'approbation du conseil deux énoncés de principe nationaux : « Technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés » et « Accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie ».
 - Le Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) déterminera les sujets des énoncés de principe nationaux pour la prochaine année. Recherche et analyse contextuelle portant sur les nouvelles questions à traiter dans les énoncés.
- TR3
 - Soumettre au conseil l'analyse, la justification et la sous-stratégie finales en matière de représentations auprès du gouvernement fédéral.
 - Établir la liste des énoncés de principe nationaux (EPN) à actualiser.
 - Soumettre un mémoire prébudgétaire au gouvernement fédéral. Demander de faire partie des témoins éventuels du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
- TR4
 - Mettre en œuvre, le cas échéant, les résultats de la stratégie relative aux représentations auprès du gouvernement fédéral.
- Distribuer les ébauches d'EPN aux membres du CCAP.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints.

IO6 Surveillance, recherche réglementaire et conseilsObjectifs : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats : *Pondération : 2***Résultat attendu :**

- Établir une capacité de surveillance et de rapport basée sur des données probantes, allégée et efficace, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Probabilité de produire le résultat attendu avant décembre 2021

- On s'attend à ce que ce résultat soit produit après le lancement de la nouvelle sous-stratégie en 2020.

Objectifs de 2019 :

- Préparer et tenir un atelier en vue d'une nouvelle sous-stratégie qui produira des recherches visant à informer les organismes de réglementation sur les changements et les progrès qui auront un impact sur l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur, notamment la création éventuelle d'un groupe de travail sur l'avenir de la profession d'ingénieur.
- Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice et conseiller les organismes de réglementation sur leurs impacts.
- Mener des recherches et publier le *Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés*.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints, et la sous-stratégie proposée pour ce portefeuille sera soumise à l'approbation du conseil en mai 2020.

IO7 Mobilité internationale*Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs : Résultats : **Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- On s'attend à ce que tous les résultats attendus soient produits une fois que le projet de mise à jour de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers sera terminé en 2021, et après que la nouvelle sous-stratégie aura été approuvée à la fin de 2020 et lancée en 2021.
- Le résultat relatif à la diffusion en ligne d'information à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger est en voie d'être produit, et l'on s'attend à ce qu'il soit maintenu jusqu'en décembre 2021 et après.

Objectifs de 2019 :

- Bureau d'agrément : Représenter les intérêts des organismes de réglementation en ce qui concerne les ententes internationales et faire rapport au conseil en temps opportun sur l'évolution de ce dossier.
 - Fournir des conseils aux délégués d'Ingénieurs Canada qui assistent à la réunion de l'Accord de Washington en ce qui concerne les votes sur la gouvernance, l'admission de nouveaux membres, l'évaluation des signataires, et le respect des obligations en matière de déclarations.
- Chef de la direction : Entreprendre le travail sur la nouvelle sous-stratégie de mobilité internationale (à soumettre au conseil d'ici septembre 2020) qui visera à gérer de façon optimale les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
 - Jusqu'à l'approbation de la nouvelle stratégie, poursuivre les activités existantes :
 - Maintenir les répertoires de la mobilité.
 - Assister aux réunions de l'International Engineering Alliance, et voter sur les questions de gouvernance et d'adhésion.
 - Maintenir les ententes de reconnaissance mutuelle (ERM).
 - Actualiser l'ERM avec Engineers Australia.
- Chef de la direction : Maintenir le site Feuille de route pour l'ingénierie au Canada.
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), tout en mettant en œuvre les recommandations du Groupe national des responsables de l'admission.
 - Terminer l'étude de faisabilité sur l'utilisation et l'amélioration continues de la BDEDE.
 - Mener des recherches sur les établissements étrangers et verser l'information dans la BDEDE.
- Chef de la direction : Maintenir le contenu du site Web et répondre aux questions au sujet de la reconnaissance des titres de compétences étrangers et de l'obtention du permis d'exercice.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs ont été atteints en 2019, à l'exception du renouvellement de l'ERM avec Engineers Australia, en raison d'un changement de personnel au sein de l'organisme et du manque de suivi subséquent de sa part.

IO8 Promotion et rayonnement

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs : 

Résultats : 

Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

- Soumettre au conseil, d'ici février 2020, une analyse, une justification et des stratégies recommandées quant à la meilleure façon de :
 - Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société.
 - Susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- Jusqu'à ce que la nouvelle stratégie soit approuvée, poursuivre les activités existantes, notamment : le programme de FIC, les programmes de bourses d'études et de prix, et les programmes de rayonnement actuels avec la Fédération canadienne étudiante de génie et les Guides, le Mois national du génie, l'Odyssée des sciences du CRSNG, et DiscoverE (Global Marathon et la compétition Future City).
- Lancer et mettre en œuvre un programme à l'intention des Scouts.
- Évaluer le programme de bourses d'études et l'actualiser par la suite.
- Évaluer le programme de Prix d'Ingénieurs Canada et soumettre cette information au conseil pour discussion.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs ont été réalisés en 2019, sauf : le lancement et la mise en œuvre d'un programme à l'intention des Scouts et l'évaluation du programme de bourses d'études. Le travail sur le programme à l'intention des Scouts a commencé et se poursuivra en 2020. L'évaluation du programme de bourses d'études a été reportée à 2020 et les changements nécessaires devraient être mis en œuvre pour le cycle 2020-2021. Ce retard n'a pas été jugé suffisamment important pour attribuer un indicateur jaune à l'IO8.

IO9 Diversité et inclusion

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs : 

Résultats : 

Résultat attendu :

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Probabilité de produire le résultat attendu avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

Sous-stratégie pour l'IO9

- TR1 – Consulter le Comité sur la participation équitable en génie (CPEG).
- TR2 – Consulter le Groupe de travail sur la participation des Autochtones dans le domaine du génie.
- TR3 – Présenter la sous-stratégie au conseil, à sa réunion de l'automne.
- Jusqu'à ce que la nouvelle sous-stratégie soit approuvée, poursuivre les activités existantes.

Commission de vérité et de réconciliation (CVR) : Surveiller activement le travail d'Engineers and Geoscientists BC (EGBC) et d'Engineers Geoscientists Manitoba (APEGM) en lien avec le rapport de la CVR et en informer les organismes de réglementation.

- Du TR1 au TR4 – Chaque trimestre, consulter EGBC et l'APEGM au sujet de leur travail en lien avec la CVR.

Ingénirama (EngScape) : Maintenir le site en attendant son évaluation en lien avec l'élaboration de sous-stratégies.

- TR2 – Évaluer l'utilité continue d'Ingénirama, et faire les recommandations appropriées.

Enquête sur les effectifs : Maintenir de l'information à jour pour les fins de l'initiative 30 en 30, ainsi que pour assurer l'exactitude des rapports, l'établissement des cotisations, les programmes d'affinité et d'autres fins.

- TR1 – Terminer la collecte de données sur les effectifs de 2018.
- TR2 – Vérifier les données. Rédiger le contenu du site Web. Élaborer l'infographie pour 30 en 30 (carte et tableau).
- TR3 – Faire traduire le rapport et le contenu du site Web. Publier dans le site Web. Assurer une large diffusion de l'infographie relative à 30 en 30.
- TR4 – Améliorer le formulaire d'enquête. Commencer le processus de collecte des données de 2019.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints.

IO10 Protection des marques officiellesObjectifs : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portefeuille des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

Réalisation des objectifs :

Tous les objectifs ont été atteints. Au cours de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, Ingénieurs Canada :

- A géré la supervision de six procédures d'opposition de marques de commerce (ouvertes, en cours)
- Fermé six dossiers d'opposition (trois abandons et trois règlements).
- Entrepris des recherches et des investigations concernant des marques pouvant faire l'objet d'une radiation sommaire, dont 20 marques pouvant être visées par une procédure de radiation prévue à l'article 45 (avis donnés en vertu de l'article 45 devant être émis au TR1 de 2020).
- Examiné et évalué la stratégie de protection d'Ingénieurs Canada pour s'assurer que les marques de commerce et les marques officielles continuent d'être utilisées et protégées adéquatement.
- Envoyé une demande au Bureau des marques de commerce pour la marque et le logo 30 en 30.
- Envoyé 44 lettres de consentement à des demandeurs en réponse à leur requête d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.

Responsabilités du conseil

RC 1 - Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil

Objectifs : Résultats : 

Le Comité des ressources humaines doit :

- Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- Gérer le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.
- Gérer le rendement du chef de la direction.

Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de mesurer et de comprendre les progrès par rapport au plan de l'organisme.
- Entreprendre une action concrète pour corriger les lacunes, les faiblesses et les failles de n'importe quelle partie du plan, évaluées au moyen de mesures du rendement nationales et transparentes.
- Cette responsabilité sera remplie quand le conseil sera certain d'avoir une perception exacte et complète de son propre rendement, ainsi que de celui de ses administrateurs et présidents de comités. Grâce à cette information, le conseil agira pour reconnaître le succès et offrir au besoin des conseils appropriés pour atteindre les objectifs.

Objectifs :

Plans de travail du Comité sur la rémunération et du comité exécutif de juin 2018 à juin 2019 :

- Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- Suivre, communiquer et au besoin corriger le rendement au regard des objectifs établis dans le plan stratégique et le plan opérationnel annuel.
- Fixer les objectifs du chef de la direction et évaluer son rendement, notamment au moyen d'entretiens.

Plan de travail du Comité des ressources humaines de juin 2019 à juin 2020 :

- Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.

Réalisations annuelles :

Le Comité des ressources humaines a été créé en mai 2019 pour assumer les responsabilités du comité exécutif et du Comité sur la rémunération. Au cours de la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les comités ont :

- Obtenu l'approbation par le conseil du rendement du chef de la direction en 2018 et de ses objectifs pour 2019; réalisé des entretiens au sujet du rendement du chef de la direction en 2019 et examiné ses objectifs proposés pour 2020.
- Obtenu l'approbation du conseil en ce qui concerne les politiques relatives aux compétences et à l'évaluation, et travaillé à l'élaboration de processus permettant l'évaluation annuelle des administrateurs, des présidents de comités et du conseil dans son ensemble. Les premières évaluations auront lieu en 2020.
- En outre, le conseil a surveillé le rendement au regard du plan stratégique au moyen d'examen trimestriels du rapport sur le rendement approuvé par le conseil, couvrant les quatre priorités stratégiques et les dix impératifs opérationnels.

RC 2- Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.

Objectifs : 

Résultats : 

Responsabilité du président élu :

- *Assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.*

Résultats attendus :

- Les organismes de réglementation et les principales parties prenantes apprécieront et valoriseront le processus d'engagement, qui devra être rentable et faire une utilisation efficiente du temps de toutes les personnes invitées à participer aux consultations d'Ingénieurs Canada.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés seront convaincus qu'Ingénieurs Canada comprend et prend en compte leurs avis et besoins avant de passer à l'action.

Objectifs :

- Approuver et publier le premier plan annuel de consultation, pour 2020.

Réalisations annuelles :

- Le plan de consultation de 2020, qui comprend les consultations (stratégiques) du conseil, ainsi que toutes les consultations opérationnelles, a été approuvé à la réunion de décembre 2019.
-

RC 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée

Objectifs : Résultats : 

Responsabilités du comité exécutif :

- Élaborer un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.
- Assurer l'élaboration de plans et budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.
- Assurer l'utilisation d'un processus d'amélioration continue permettant de suivre, de communiquer et au besoin de corriger le rendement au regard des objectifs établis dans :
 - Le plan stratégique
 - Le plan opérationnel annuel

Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de fournir des orientations stratégiques, y compris des communications claires et continues à l'intention de toutes les parties prenantes concernant les progrès vers la réalisation du plan, ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer les lacunes ou les faiblesses.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation conviendront, en toute confiance, que les plans stratégiques du conseil répondent à leurs besoins, et que le plan opérationnel annuel donne suite à ces besoins.

Objectifs :

- Lancer le plan stratégique 2019-2021.
- Élaborer et approuver deux sous-stratégies dans le cadre de ce plan.
- Entreprendre l'élaboration du plan stratégique 2022-2024.

Réalisations annuelles :

- Les sous-stratégies suivantes ont été approuvées à l'appui du *Plan stratégique 2019-2021* :
 - Priorité stratégique 3 : Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada, en octobre 2019
 - Impératif opérationnel 5 (IO5) : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral, en octobre 2019
- Le Groupe de travail sur la planification stratégique a été mis sur pied à la réunion d'octobre 2019 et a entrepris la planification, en menant auprès des principales parties prenantes une consultation sur l'analyse contextuelle et l'analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM).

RC 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Objectifs : 

Responsabilités du Comité sur la gouvernance :

- Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur le financement (cette initiative a été transférée au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques).
- Maintenir des principes et des politiques de gouvernance efficaces.
- Apporter à la gouvernance des améliorations continues.
- Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur les nominations.

Résultats : 

Responsabilité du Comité des finances :

- Assurer l'inspection et la surveillance externes et directes des politiques et responsabilités financières.

Résultats attendus :

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil et les organismes de réglementation seront convaincus que :

- Toutes les politiques du conseil sont à jour et pertinentes pour les exigences établies.
- Des plans d'action assortis d'objectifs clairs sont établis sur la base des recommandations des groupes de travail créés par le conseil.
- Des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations sont intégrés aux plans du conseil.

Objectifs :

Le plan de travail du Comité sur la gouvernance pour la période s'étendant de juin 2018 à juin 2019 comprenait les points suivants :

- Examiner les politiques.
- Finaliser et mettre en œuvre le travail sur la Gouvernance 2.0 dans le cadre du projet GPSC.
- Mettre en œuvre le travail du Groupe de travail sur les nominations.

Le plan de travail du Comité sur la gouvernance pour la période s'étendant de juin 2019 à juin 2020 comprend les points suivants :

- Examiner les politiques.
- Déterminer les lacunes du conseil en matière de gouvernance, et recommander une formation.
- Élaborer le premier sondage sur l'efficacité de la gouvernance.
- Examiner l'affectation de nouveaux administrateurs aux comités.
- Examiner le rapport du chef de la direction sur les comités opérationnels et ses recommandations pour les arrimer sur la gouvernance.
- Examiner la taille du conseil.

Le plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques pour la période s'étendant de juin 2019 à juillet 2020 comprend trois tâches se rapportant à cette responsabilité :

- Élaborer une politique sur les actifs nets.
- Élaborer une politique d'investissement.
- Superviser l'audit.

Réalisations annuelles :

Au cours de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le Comité sur la gouvernance a :

- Parachevé et mis en œuvre la partie du travail sur la Gouvernance 2.0 se rapportant au conseil, et clos le projet GPSC.
- Mis en œuvre les aspects de la gouvernance émanant du Groupe de travail sur les nominations, dont de nouvelles politiques visant le BCAPG et le BCCAG.
- Révisé 30 politiques et abrogé six autres politiques; ce travail a été approuvé.
- Entrepris les travaux portant d'une part sur le sondage au sujet de l'efficacité de la gouvernance, d'autre part sur la question de la taille du conseil.

Au cours de cette même période, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques a :

- Supervisé les résultats de l'audit de 2018.
- Approuvé le plan d'audit de 2019.
- Entrepris l'élaboration de la politique sur les actifs nets et de la politique d'investissement.
- Amorcé les travaux visant à donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur le financement.

RC 5 – S’assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s’imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d’atténuation approuvées par le conseil

Objectifs : Résultats : 

Responsabilités du Comité d’audit :

- S’assurer que le conseil a l’entière responsabilité de gérer les risques et d’orienter le chef de la direction au moyen de stratégies d’atténuation claires et pertinentes.
- Surveiller le registre des risques et s’assurer que le conseil en est informé et capable de prendre des mesures rapides pour contrer tous les risques pertinents.

Résultats attendus :

- Le conseil et les organismes de réglementation sont certains d’être pleinement informés de tous les risques potentiels pertinents, ont des niveaux appropriés et établis de tolérance aux risques et jugent que toutes les stratégies nécessaires d’atténuation des risques sont définies et mises en œuvre.

Objectifs :

Le plan de travail du Comité des finances pour la période s’étendant de juin 2018 à juin 2019 comprenait les points suivants :

- Examiner les risques existants et les stratégies d’atténuation connexes, et en informer le conseil.

Le plan de travail du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques pour la période s’étendant de juin 2019 à juin 2020 comprend les points suivants :

- Examiner le registre des risques stratégiques et soumettre des recommandations au conseil.
- Effectuer un examen triennal des risques stratégiques.

Réalisations annuelles :

Le Comité des finances, d’audit et de gestion des risques a été formé en mai 2019 pour assumer les responsabilités des comités des finances et d’audit, qui ont été dissous. Au cours de la période s’étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le Comité a :

- Examiné le registre des risques tous les trimestres et en a fait rapport à toutes les réunions du conseil.
- Effectué un examen triennal des risques stratégiques en vue de l’élaboration du plan stratégique 2022-2024.
- Entrepris la mise à jour et l’amélioration de la présentation du registre des risques et le traitement des risques cotés en rouge.

RC 6 – Assurer l’orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

Objectifs : Résultats : 

Élaborer et fournir du matériel et des programmes d’orientation qui rehaussent l’efficacité des administrateurs. Le programme d’orientation du conseil doit tenir compte des défis liés à l’accueil et à l’intégration des personnes qui entrent en fonction pour la première fois et fournir des occasions de développement continu à celles dont le mandat se poursuit.

Résultats attendus :

- La qualité de l’orientation fournie aux nouveaux administrateurs s’améliorera au cours de la période visée par ce plan stratégique, en particulier une fois que les rôles des administrateurs, des membres et des présidents sont précisés dans le cadre des travaux de gouvernance pendant l’automne et l’hiver 2018-2019.
- Cette responsabilité sera remplie quand les administrateurs exprimeront leur satisfaction à l’égard de l’efficacité du programme d’orientation du conseil.

Objectifs :

Le plan de travail du Comité des ressources humaines pour la période s’étendant de juin 2019 à juin 2020 comprend les points suivants :

- Proposer des membres et faire des recommandations pour les présidents des nouveaux comités.
- Examiner les politiques visant le personnel et les bénévoles d’Ingénieurs Canada.
- Assurer la supervision des programmes d’intégration et de développement des administrateurs.
- Examiner la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.

Réalisations annuelles :

Au cours de la période s’étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le comité a :

- Établi la composition de tous les comités pour 2019-2020 et recommandé des présidents, et nommé des administrateurs au BCAPG, au BCCAG et au réseau des champions 30 en 30.



NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Approbation des états financiers audités		6.1
Objet :	Informar les membres de la conclusion et des constatations de l'auditeur à l'issue de l'audit des états financiers de 2019.	
Motion(s) à examiner :	QUE les membres approuvent les états financiers d'Ingénieurs Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'audités par KPMG LLP.	
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur	
Présenté par :	Lisa Doig, présidente du Comité FAGR et administratrice représentant l'APEGA	

Définition du problème/de l'enjeu

- Les états financiers annuels audités préparés par un expert-comptable doivent être conformes aux exigences de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Action/recommandation proposée

- Le processus d'audit a été effectué par KPMG LLP après la clôture de l'exercice. Le conseil recommande aux membres d'approuver les états financiers audités tels que présentés.

Annexes

- États financiers de 2019 d'Ingénieurs Canada



États financiers

d'INGÉNIEURS CANADA

Exercice clos le 31 décembre 2019

ÉBAUCHE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres d'Ingénieurs Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Ingénieurs Canada, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2019;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ingénieurs Canada au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants d'Ingénieurs Canada conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Ingénieurs Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Ingénieurs Canada.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Ingénieurs Canada.

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener Ingénieurs Canada à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

(date)

INGÉNIEURS CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2019, avec des informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse (note 4)	4 263 039 \$	1 829 187 \$
Montants à recevoir (note 5)	1 150 874	1 132 944
Charges payées d'avance et dépôts	109 413	361 161
	<u>5 523 326</u>	<u>3 323 292</u>
Placements (note 6)	6 591 605	5 759 124
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 7)	687 742	887 220
	<u>12 802 673 \$</u>	<u>9 969 636 \$</u>
Passifs et actifs nets		
Passifs à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	409 250 \$	2 859 032 \$
Apports reportés	10 534	33 000
	<u>419 784</u>	<u>2 892 032</u>
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail (note 9)	570 841	658 294
Actifs nets (note 9)		
Fonds affectés à l'interne		
Fonds quadriennal pour opérations	4 000 000	4 000 000
Fonds général pour imprévus	1 325 000	1 325 000
Fonds pour l'achat d'immobilisations	–	250 000
Autre fonds affecté à l'interne	–	211 400
Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	407 896	564 690
Non affectés	6 079 152	68 220
	<u>11 812 048</u>	<u>6 419 310</u>
Engagements (note 11)		
	<u>12 802 673 \$</u>	<u>9 969 636 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____ administrateur

_____ administrateur

INGÉNIEURS CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec des informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Produits		
Programmes nationaux (note 12)	11 361 095 \$	7 028 983 \$
Services généraux (note 13)	3 152 276	3 062 967
Programmes de sensibilisation	104 667	158 166
	<u>14 618 038</u>	<u>10 250 116</u>
Charges		
Charges d'exploitation		
Services généraux	6 759 072	7 072 459
Programmes nationaux	921 663	1 110 222
Services de secrétariat	808 219	1 588 756
Promotion et programmes de sensibilisation	350 585	330 529
Agrément	255 243	338 642
Diversité et inclusion	212 651	204 141
Protection des marques officielles	115 598	61 181
Développement des relations de travail	96 314	143 489
Services et outils	47 007	384 043
Mobilité internationale	43 530	89 889
Défense des intérêts auprès du gouvernement fédéral	37 807	54 648
Recherche et modifications réglementaires	11 024	1 430
	<u>9 658 713</u>	<u>11 379 429</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	4 959 325	(1 129 313)
Dépenses de projet		
Projet d'amélioration de l'agrément	113 482	285 091
Services administratifs - programme "Espace"	9 819	–
Services de secrétariat – projet GPSC	69 161	16 756
Services et outils – évaluation axée sur les compétences	217 779	–
Mobilité internationale – projet ponctuel de la BDEDE	–	3 119
	<u>410 241</u>	<u>304 966</u>
Autres produits/charges		
Revenus de placements	192 583	168 068
Perte nette (gain) non réalisée sur les placements	651 071	(218 340)
	<u>843 654</u>	<u>(50 272)</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 392 738 \$	(1 484 551)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec des informations comparatives pour 2018

	Fonds quadriennal pour opérations (note 10)	Fonds général pour imprévus (note 10)	Fonds pour l'achat d'immobilisations (note 10)	Autre fonds affecté à l'interne (note 10)	Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 10)	Non affectés	2019	2018
Solde au début de l'exercice	4 000 000 \$	1 325 000 \$	250 000 \$	211 400 \$	564 690 \$	68 220 \$	6 419 310 \$	7 903 861 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	–	–	–	–	–	5 392 738	5 392 738	(1 484 551)
Amortissement des immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	–	–	–	–	(223 174)	223 174	–	–
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	–	–	–	–	23 696	(23 696)	–	–
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	–	–	–	–	42 684	(42 684)	–	–
Virements des fonds affectés à l'interne	–	–	(250 000)	(211 400)	–	461 400	–	–
Solde à la fin d'exercice	4 000 000 \$	1 325 000 \$	– \$	– \$	407 896 \$	6 079 152 \$	11 812 048 \$	6 419 310 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec des informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 392 738 \$	(1 484 551)\$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	223 174	291 948
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(87 453)	(87 453)
Perte (gain) nette non réalisée sur les placements (note 5)	(651 071)	218 340
Variations des postes hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir	(17 930)	128 147
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et des dépôts	251 748	(40 952)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(2 449 782)	2 020 242
Diminution des apports reportés	(22 466)	(93 171)
	<u>2 638 958</u>	<u>952 550</u>
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette de placements	(181 410)	58 821
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(23 696)	(49 492)
	<u>(205 106)</u>	<u>9 329</u>
Augmentation de l'encaisse	2 433 852	961 879
Encaisse au début de l'exercice	1 829 187	867 308
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>4 263 039 \$</u>	<u>1 829 187 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Lois applicables et nature des activités

Ingénieurs Canada est une fédération nationale qui regroupe les douze ordres provinciaux et territoriaux autorisés à délivrer des permis d'exercice aux ingénieurs et à régler l'exercice de la profession dans tout le Canada. Ingénieurs Canada existe pour que ses ordres constituants disposent du soutien nécessaire à une profession d'ingénieur qui progresse et s'autoréglemente, et ce, dans l'intérêt public et à un coût justifié par les résultats.

Ingénieurs Canada a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 31 octobre 2013, le Conseil canadien des ingénieurs est devenu Ingénieurs Canada et, depuis cette date, les statuts constitutifs d'Ingénieurs Canada sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* plutôt que de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'organisme sans but lucratif, Ingénieurs Canada est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Adoption de nouvelles méthodes comptables :

Le 1^{er} janvier 2019, Ingénieurs Canada a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif suivantes :

- le chapitre 4433, en remplacement du chapitre 4431, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »;
- le chapitre 4434, en remplacement du chapitre 4432, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif »;
- le chapitre 4441, en remplacement du chapitre 4440, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif ».

Ingénieurs Canada a adopté ces normes de façon prospective et appliquera la méthode de décomposition dans le cas des immobilisations corporelles importantes (et de l'amortissement y afférent).

Étant donné qu'Ingénieurs Canada n'a pas d'actifs qui répondent à la définition d'actifs incorporels ou de collections énoncée dans les normes révisées, il n'y a aucune incidence sur les états financiers de la période précédente et de la période considérée.

L'adoption de ces normes n'a nécessité aucune modification des états financiers au 1er janvier 2019.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

3. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

a) Constatation des produits

Ingénieurs Canada applique la méthode du report propre aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les principales sources de revenus d'Ingénieurs Canada sont les cotisations des membres, les montants provenant des programmes d'affinité et d'assurance, et les revenus provenant des projets financés par le gouvernement.

Les revenus découlant des cotisations des ordres constituants sont constatés au moment où ces derniers sont facturés. Ces montants sont comptabilisés dans la catégorie « Finance et administration » dans l'état des résultats. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont constatés lorsque le montant devient recouvrable en vertu de l'entente.

Les fonds versés par le gouvernement qui sont grevés d'affectations externes et affectés à des projets particuliers sont reportés et constatés en produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Le financement reçu aux fins des dépenses en immobilisations est reporté et amorti sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

Les revenus d'intérêt sont reconnus selon le nombre de jours pendant lesquels le placement a été détenu durant l'année. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et pertes sur la cession des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus de placements, y compris les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les placements, sont constatés dans l'état des résultats.

Les revenus des projets financés par des sources externes, qui comprennent les revenus des projets financés par le gouvernement, sont constatés selon la méthode du report au fur et à mesure que les charges admissibles connexes sont engagées, conformément aux dispositions de chaque contrat. Les sommes reçues en excédent des charges admissibles sont comptabilisées sous forme de passif.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les reporter à la juste valeur. Ingénieurs Canada a choisi de reporter ces instruments financiers à la juste valeur.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

3. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction engagés pour acquérir des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation à la fin de chaque exercice. S'il existe une indication de dépréciation, Ingénieurs Canada doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant que pourrait rapporter la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'Ingénieurs Canada pourrait tirer de l'exercice de ses droits sur tout bien affecté en garantie. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, Ingénieurs Canada comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

c) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel cesse de contribuer à la capacité d'Ingénieurs Canada de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Actif	Durée
Immobilisations corporelles	
Ameublement, accessoires et équipement	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	4 ans
Projet <i>Engineering Talent</i>	4 ans

d) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont reportés et amortis sur la durée du bail. L'amortissement annuel est comptabilisé à titre de crédit dans les charges locatives.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

3. Principales conventions comptables (suite)

e) Charges imputées

Dans l'état des résultats, Ingénieurs Canada présente ses charges par fonction.

Ingénieurs Canada ne ventile pas les charges entre les fonctions après la comptabilisation initiale.

f) Conversion des devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont initialement inscrites au taux de change en vigueur à la date de conversion. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges en devises étrangères sont convertis au taux mensuel moyen en vigueur pendant l'année. Les gains et pertes découlant de la conversion sont inclus dans les produits financiers dans l'état des résultats.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

4. Encaisse

L'encaisse d'Ingénieurs Canada est détenue dans des banques à charte canadiennes. Presque tous les comptes sont en dollars canadiens et portent intérêt à des taux variables établis périodiquement par la banque en fonction de son taux préférentiel moins 2,75 % (taux préférentiel moins 2,75 % en 2018).

Marge de crédit

Ingénieurs Canada possède une marge de crédit lui permettant d'emprunter 500 000 \$ (500 000 \$ en 2018) au taux préférentiel majoré de 1 %. Cette marge de crédit doit être renouvelée annuellement. En date du 31 décembre 2019, il n'y avait aucun solde impayé (néant \$ en 2018) au titre de cette marge de crédit.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

5. Montants à recevoir

	2019	2018
Programmes d'affinité et d'assurances	1 066 930 \$	1 058 956 \$
Cotisations à recevoir des membres	40 402	17 022
Sommes à recevoir de l'État	43 542	56 966
	1 150 874 \$	1 132 944 \$

6. Placements

	2019		2018	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Obligations	2 808 348 \$	2 782 805 \$	2 668 838 \$	2 681 008 \$
Fonds d'actions canadiennes	1 227 674	867 151	1 184 624	911 080
Fonds d'actions américaines	1 666 037	1 078 764	1 203 586	855 917
Fonds d'actions internationales	889 546	664 741	702 073	566 710
	6 591 605 \$	5 393 461 \$	5 759 121 \$	5 014 715 \$

Les placements détenus par Ingénieurs Canada l'aident à financer ses actifs nets qui sont grevés d'une affectation interne à des fins particulières (note 10a)).

7. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2019	2018
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Ameublement, accessoires et équipement	203 098 \$	193 627 \$	9 471 \$	42 449 \$
Matériel informatique	516 471	477 584	38 887	49 970
Améliorations locatives	1 045 996	406 612	639 384	737 401
Actifs incorporels				
Logiciels	–	–	–	23 085
Projet <i>Engineering Talent</i>	–	–	–	34 315
	1 765 565 \$	1 077 823 \$	687 742 \$	887 220 \$

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

7. Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suite)

Au 31 décembre 2018, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et des actifs incorporels s'élevaient respectivement à 2 436 092 \$ et 1 548 872 \$. Au cours de l'exercice, Ingénieurs Canada s'est départi d'actifs incorporels logiciels dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 692 222 \$.

8. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2019	2018
Charges d'exploitation	235 880 \$	289 964 \$
Régularisations de rémunération	126 889	264 025
Charges à payer	5 595	2 264 966
Assurance responsabilité professionnelle secondaire payable aux membres	40 886	40 077
	409 250 \$	2 859 032 \$

Les charges d'exploitation et les charges à payer ne comprennent pas de remises gouvernementales telles que des taxes de vente ou des cotisations sociales.

9. Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

En 2015, Ingénieurs Canada a conclu un bail pour la location de locaux pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette entente, Ingénieurs Canada a touché une allocation au locataire visant à couvrir les coûts d'aménagement jusqu'à concurrence de 30 \$ par pied carré d'espace loué, en plus de profiter d'une période sans loyer de neuf mois.

	Avantages incitatifs relatifs au bail - période sans loyer	Allocation au locataire - coûts d'aménagement	Total
Solde au début de l'exercice	335 764 \$	322 530 \$	658 294 \$
Moins l'amortissement	(44 769)	(42 684)	(87 453)
Solde à la fin de l'exercice	290 995 \$	279 846 \$	570 841 \$

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

10. Actifs nets

L'objectif général d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne ses actifs nets consiste à financer les projets à venir, les opérations courantes, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Ingénieurs Canada gère ses actifs nets en établissant des fonds affectés et en réservant des montants dans les actifs nets affectés en vue de projets prévus, d'éventualités et d'autres besoins en capital. Ces affectations sont présentées dans l'état de l'évolution des actifs nets et détaillées à la note 10a).

L'objectif d'Ingénieurs Canada à l'égard de ses actifs nets non affectés consiste à maintenir un solde suffisant pour répondre aux besoins liés à la tenue de ses activités courantes et à financer d'éventuelles pertes latentes sur ses placements. Les actifs nets investis en immobilisations et les actifs incorporels d'Ingénieurs Canada sont équivalents à leur valeur comptable nette, moins les avantages incitatifs à la location correspondants.

Ingénieurs Canada n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, et sa stratégie générale touchant ses actifs nets demeure inchangée depuis l'exercice clos le 31 décembre 2018.

a) Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

Le fonds quadriennal pour opérations vise à fournir à Ingénieurs Canada des ressources suffisantes pour identifier d'autres sources de revenus, au cas où des sources de revenus importantes ne soient plus accessibles ou pour restreindre ses activités de façon rationnelle advenant une perturbation importante des activités. Ce fonds est maintenu au niveau cible de 4 000 000 \$.

Le fonds général pour imprévus garantit que des sommes seront accessibles en cas de contestation judiciaire, afin de régler les franchises d'assurance et d'aider les ordres constituants lorsqu'il est évident qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues pour mettre en œuvre une mesure d'exécution et/ou une obligation statutaire qui aurait des répercussions évidentes et importantes sur les autres ordres. Ce fonds a un niveau cible de 1 325 000 \$.

Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

11. Engagements

Ingénieurs Canada loue des locaux pour bureaux en vertu d'un bail qui se terminera le 30 juin 2026. Les loyaux minimaux que l'organisme s'est engagé à payer pour les cinq prochaines années sont les suivants :

2020	376 618 \$
2021	341 003
2022	360 161
2023	360 161
2024	300 134
Années suivantes	600 267
	2 338 344 \$

12. Programmes d'affinité et d'assurances

Ingénieurs Canada est partie à un certain nombre d'accords avec des sociétés de services financiers. En vertu de ces accords, Ingénieurs Canada tire des revenus, appelés produits de programmes d'affinité dans les présents états financiers, de l'achat de biens et de services par les membres des ordres provinciaux et territoriaux membres d'Ingénieurs Canada.

Ces accords ont différentes modalités ainsi que différentes dates d'expiration et méthodes. Certains ont des dates d'expiration fixes avec options de renouvellement, tandis que d'autres restent en vigueur jusqu'à résiliation sur préavis d'une des parties.

Les deux accords les plus importants représentaient 99 % des produits des programmes d'affinité en 2019 (89 % en 2018) et couvrent les périodes suivantes :

- un accord d'une durée de douze ans qui prendra fin en décembre 2029 avec renouvellements automatiques de cinq ans jusqu'à résiliation par une des parties sur préavis de 180 jours avant l'expiration de ce délai, qui représentait 85 % des produits des programmes d'affinité en 2019 (64 % en 2018); et
- un accord sans date d'expiration fixe, qui représentait 14 % des produits du programme d'assurance (25 % en 2018).

13. Services généraux

Ces revenus comprennent la cotisation annuelle par personne.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

14. Cotisations au régime de retraite

Ingénieurs Canada administre le régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. En 2019, les cotisations au régime s'élevaient à 194 370 \$ (193 938 \$ en 2018) et sont incluses dans les salaires et charges sociales.

15. Gestion des risques financiers

Ingénieurs Canada s'expose à divers risques financiers dans l'exercice de ses activités d'exploitation et d'investissement. La direction d'Ingénieurs Canada a adopté différentes politiques afin de réduire ces risques, dont la Politique en matière de fonds assujettis à des restrictions internes et la Politique sur les engagements financiers et les paiements. Ingénieurs Canada confie également la gestion de son portefeuille de placements à une société de l'extérieur.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Ingénieurs Canada est exposé au risque de marché associé à ses placements, comme l'explique la note 6.

b) Risque de change

Ingénieurs Canada n'est pas exposé à un risque de change important, car il ne détient pas d'espèces ou de placements importants libellés en devises.

c) Risque de crédit et de taux d'intérêt

Ingénieurs Canada est exposé au risque de crédit et de taux d'intérêt associé à ses placements portant intérêt. Les fonds communs de placement en obligations détenus par Ingénieurs Canada sont indiqués à la note 6 et portent intérêt à taux fixes, et Ingénieurs Canada est donc exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers d'Ingénieurs Canada portant intérêt à taux fixes ne représentent pas de sommes importantes et n'entraînent donc pas de risque important de taux d'intérêt. Ingénieurs Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Ingénieurs Canada ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en temps opportun et de façon rentable. Ingénieurs Canada réduit son exposition au risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

Les expositions au risque n'ont pas changé depuis 2018.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

16. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2018 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2019.

ÉBAUCHE

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Nomination d'un auditeur externe		6.2
Objet :	Cette motion vise à nommer KPMG à titre d'auditeur externe pour 2020.	
Motion(s) à examiner :	Que KPMG LLP soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2020, comme le recommande le Comité FAGR.	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % : signifie que la motion est approuvée par au moins les deux tiers (2/3) des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent (60 %) des inscrits.	
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur	
Présenté par :	Lisa Doig, présidente du Comité FAGR et administratrice représentant l'APEGA	

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément au Règlement administratif, les membres doivent nommer chaque année à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.

Action/recommandation proposée

- Recommander que KPMG LLP continue de fournir des services d'audit externe pour l'exercice 2020 à venir, selon les honoraires établis dans la proposition initiale de 2018. Il s'agit de la troisième année de son mandat de cinq ans.
- KPMG a fait preuve de professionnalisme et d'efficacité dans la conduite de l'audit et a fourni d'excellents conseils au Comité FAGR tout au long du processus.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée cette année.
- Au début de 2018, le Comité d'audit a lancé une demande de propositions pour des services d'audit. Cinq propositions ont été reçues. Après les avoir évaluées, le Comité d'audit a recommandé, avec l'appui du personnel d'Ingénieurs Canada, que KPMG soit retenu pour un mandat de cinq ans (2018-2022).
- En mai 2018, les membres ont approuvé la nomination de KPMG à titre d'auditeur pour 2018, sur la base de cette recommandation.

Risques

- S./o.

Répercussions financières

- L'entente avec KPMG représente un engagement financier de 20 000 \$ avec des augmentations nominales annuelles.
- Les sommes appropriées seront prévues dans le budget de 2020 d'Ingénieurs Canada.

Avantages

- KPMG apporte une valeur ajoutée grâce à l'accès à de la formation dans divers domaines, à des consultations ponctuelles et à son expertise au besoin, en plus de fournir les services d'audit de base requis.

Consultation

- S./o.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Confirmer le coût des services d'audit de 2021 et les inclure dans le budget de 2021.
- Élaborer un plan d'audit au début de 2021 pour le faire approuver par le Comité FAGR.
- Effectuer l'audit de 2020 et communiquer les résultats aux membres à la réunion de mai 2021.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Modification du Règlement administratif concernant les frais de cotisation par personne

7

Objet : Justifier la recommandation du conseil de modifier le Règlement administratif pour que les membres puissent fixer annuellement le montant de la cotisation par personne, leur permettant ainsi de contrôler la taille du budget d'Ingénieurs Canada et de disposer d'un mécanisme pour limiter toute croissance des réserves.

Motion(s) à examiner : *QUE le Règlement administratif soit mis à jour comme suit :*

a. Modifier l'article 7.2 comme suit :

Au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante (18 mois plus tard).

b. Renommer l'article 7.2, qui devient l'article 7.3, supprimer le montant de la cotisation par personne de 10,21 \$ et modifier le libellé comme suit :

Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada ~~une~~ la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres ~~égale à 10,21 \$~~ dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.

c. Ajouter un nouvel article 7.4 :

Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1^{er} juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

Vote requis pour adopter la motion : **Majorité des 2/3-60 %** : signifie que la motion doit être appuyée par au moins les deux tiers (2/3) des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits représentés.

Préparé par : Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire

Présenté par : David Lynch, président, Ingénieurs Canada

Définition du problème/de l'enjeu

- En janvier 2018, le conseil a mis sur pied le Groupe de travail sur le financement (GTF) et l'a chargé d'examiner le modèle de financement d'Ingénieurs Canada.
- Le GTF a été créé, en partie, pour répondre aux préoccupations de certains organismes de réglementation au sujet de la transparence concernant le contrat conclu avec TD et les revenus générés et distribués par l'intermédiaire du programme d'affinité de TD.
- En mai 2019, le GTF a soumis une recommandation au conseil d'Ingénieurs Canada, et le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a été chargé d'examiner des façons de limiter la croissance du budget opérationnel (à l'exclusion des grands projets) et d'élaborer une politique qui prévoirait le plafonnement des réserves non affectées à 2 millions \$ (montant soumis à des examens périodiques) et des options pour la disposition de tout montant supérieur à ces 2 millions \$.

- Lors d'une réunion subséquente, le Comité FAGR a estimé qu'il serait imprudent de considérer ces motions en l'absence d'une meilleure compréhension des impacts potentiels (immédiats et à long terme) de la décision récente de l'APEGA de se retirer du programme d'assurance de TD sur le budget et les réserves connexes d'Ingénieurs Canada.
- Pour faire suite à la directive du GTF demandant au Comité FAGR d'élaborer une politique officielle en matière d'actifs nets, le Comité FAGR a travaillé avec KPMG pour mettre au point une structure d'actifs nets appropriée que le conseil a adoptée lors de la réunion du 26 février 2020 (document joint en annexe). Au cours de l'élaboration de cette structure, KPMG et le Comité FAGR ont cherché à déterminer le niveau approprié d'actifs nets requis pour atténuer les risques identifiés, financer les futurs grands projets et maintenir la viabilité organisationnelle.
- Les modifications au Règlement administratif qui sont recommandées seraient la façon la plus efficace d'obtenir les résultats attendus des recommandations initiales du GTF, à savoir : faire en sorte que la croissance du budget opérationnel et des réserves soit contrôlée et que les changements découlant de ces mesures soient partagés par tous les organismes de réglementation membres.
- Lors de sa réunion du 26 février, le conseil a approuvé la recommandation proposée de soumettre aux membres les parties a) et b) de la motion et ensuite a approuvé l'ajout de la partie c) à l'issue d'un vote électronique qui s'est terminé le 18 mars.

Action/recommandation proposée

- Il est recommandé que les membres approuvent la recommandation du conseil de modifier le Règlement administratif tel que proposé.
- La structure des actifs nets qui a été adoptée récemment exige qu'Ingénieurs Canada ait en place un mécanisme ou un processus pour gérer activement les réserves non affectées. Ce mécanisme ou processus permettra de mieux comprendre le niveau de revenus requis pour être une organisation durable et doit être envisagé dans le cadre du Règlement administratif.
- En gérant activement les revenus découlant de la cotisation par personne, Ingénieurs Canada pourra gérer ses résultats financiers annuels et, étant donné que l'excédent (ou le déficit) annuel touche directement les réserves non affectées, il pourra aussi gérer les niveaux des réserves.
- La détermination du montant de la cotisation annuelle par personne fera partie du processus de budgétisation annuel d'Ingénieurs Canada. Dans le cadre de ce processus, on élaborera des projections pluriannuelles pour estimer le solde futur de toutes les réserves (affectées et non affectées). Une fois que l'impact de tous les facteurs touchant les réserves aura été projeté, on pourra estimer les revenus futurs découlant de la cotisation annuelle, de manière à ce que les réserves non affectées demeurent dans la plage requise.

Autres options envisagées

- Le Comité FAGR a envisagé diverses options :
 - Mettre en œuvre les motions originales prévoyant une augmentation annuelle de 2 % de la cotisation annuelle et le plafonnement des réserves non affectées, tout excédent étant reversé aux organismes de réglementation. Il a été estimé que cette option était trop restrictive et, puisqu'on ne connaît pas l'avenir, qu'elle pourrait avoir des conséquences inattendues. En outre, selon notre auditeur externe KPMG, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est d'avis que les réserves doivent être utilisées pour réaliser les objets – stratégiques et opérationnels – de l'organisme. De plus, afin de se conformer aux règles de l'ARC en ce qui concerne la disposition d'un excédent, le remboursement de cotisations antérieures n'est pas recommandé, et l'émission de chèques aux organismes de réglementation

membres pour leur remettre des cotisations payées précédemment pourrait aussi susciter de graves préoccupations.

- Augmenter le ratio de partage des coûts prévu dans les ententes d'affinité existantes conclues avec les organismes de réglementation membres afin de réduire l'entrée de revenus. Malheureusement, les organismes de réglementation ne participent pas tous au programme d'affinité, de sorte que les avantages ne seraient pas réalisés par tous, ce qui pourrait être perçu comme un traitement préférentiel accordé à certains d'entre eux.
- Utiliser les réserves excédentaires pour mettre sur pied un programme de subventions accessible aux organismes de réglementation membres pour financer des projets prioritaires contribuant aux priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada. Certains organismes de réglementation ont indiqué qu'ils n'appuieraient pas une telle proposition, et il existe (là encore) le risque que cette approche soit perçue comme un traitement préférentiel pour certains d'entre eux. Cependant, KPMG nous a avisés que cette option serait acceptable pour assurer la conformité aux règles de l'ARC.

Risques

- Par suite des modifications proposées du Règlement administratif, la cotisation annuelle pourrait varier chaque année, entraînant une imprévisibilité financière pour les membres dans leur propre processus budgétaire. Pour atténuer ce risque, Ingénieurs Canada pourrait publier, à l'intention des organismes de réglementation, une plage de trois ans de cotisations annuelles par personne qui serait alignée sur les prévisions triennales. Chaque année, le conseil établirait la cotisation à l'intérieur de cette plage, pour tenir compte des réalités courantes.
- Enfin, il y a le risque que les membres ne soient pas en mesure de s'entendre sur le montant de la cotisation – ce qui se solderait par une confusion quant aux futures cotisations, tant pour les organismes de réglementation que pour Ingénieurs Canada. L'article 7.4 qu'il est proposé d'ajouter vise directement à contrer ce risque : si les membres n'arrivent pas à s'entendre sur le montant de la cotisation par personne, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeurera en vigueur (actuellement de 10,21 \$).

Répercussions financières

- Si elles sont correctement mises en œuvre, ces modifications devraient se traduire par la stabilité du budget opérationnel et par la capacité de gérer activement les réserves conformément à la structure des actifs nets.

Avantages

- Les membres auront un contrôle accru sur la taille du budget d'Ingénieurs Canada et disposeront d'un mécanisme pour limiter la croissance des réserves.
- Les membres joueront un rôle accru dans la gouvernance d'Ingénieurs Canada en participant chaque année à l'établissement de la cotisation.
- Tout changement de la cotisation annuelle sera partagé également par tous les organismes de réglementation (sur une base par personne).

Consultations

- Un représentant de KPMG (qui est l'auditeur et le conseiller d'Ingénieurs Canada) a examiné cette proposition en collaboration avec le Comité FAGR le 13 novembre 2019 et indiqué qu'elle répondait au critère de l'ARC en matière de gestion appropriée des frais de cotisation.

- Une ébauche de la modification proposée a été soumise aux organismes de réglementation, et les administrateurs devraient avoir eu la possibilité d'en discuter avec leur conseil respectif.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Règlement administratif sera actualisé par le personnel et publié dans le site Web.
- Le calendrier d'exécution suivant sera ensuite mis en œuvre :
 - **Décembre 2020** : le conseil approuvera le budget 2021 (comprenant des projections sur trois ans) et recommandera aux membres la cotisation annuelle par personne pour 2023.
 - **Mai 2021** : les membres examineront la recommandation et fixeront le montant de la cotisation par personne pour 2023.
 - **Janvier 2023** : la nouvelle cotisation par personne entrera en vigueur.
- Pour janvier 2021 et janvier 2022, la cotisation actuelle par personne de 10,21 \$ demeurera en vigueur.

Annexes

- Structure des actifs nets

Structure des actifs nets

Vue d'ensemble

Vous trouverez ci-joint le document sur les actifs nets qui a été révisé pour refléter les commentaires formulés par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques lors de sa réunion de novembre.

Il s'agit d'un document indépendant qui fait état des catégories et des soldes des actifs nets affectés à l'interne et des actifs nets non affectés approuvés par le conseil, au 31 décembre 2019. Ce document sera géré par la direction.

Ce document sera fourni aux auditeurs externes pour permettre la divulgation de notes dans les états financiers. En outre, si l'ARC effectue un audit d'Ingénieurs Canada, ce document constituera une preuve de la raison d'être des actifs nets et de la surveillance de la gouvernance effectuée par le conseil et ses comités.

Politique sur les actifs nets

Sur la base des discussions tenues par le Comité FAGR lors de sa réunion de novembre, une politique générale sur les actifs nets sera également élaborée, politique qui documentera les rôles et les responsabilités en lien avec ces actifs et pour l'examen annuel des montants et des objets des fonds d'actifs nets affectés à l'interne.

Les références aux rôles et responsabilités ont été supprimées de ce document.

Comparaison avec l'année précédente

Les membres du comité ont demandé une comparaison avec les réserves de l'année précédente, qui est présentée dans le tableau suivant :

31 décembre 2018 (montants réels)		31 décembre 2019 (proposés)	
Fonds affectés à l'interne :		Fonds affectés à l'interne :	
Fonds quadriennal pour opérations	4 000 000 \$	Fonds pour les priorités stratégiques	2 000 000 \$
Fonds général pour imprévus	1 325 000 \$	Fonds de défense juridique	1 500 000 \$
Fonds pour l'achat d'immobilisations	250 000 \$	Fonds général pour imprévus	2 500 000 \$
Autre	211 400 \$		
<i>Total des fonds affectés à l'interne</i>	<i>5 786 400 \$</i>	<i>Total des fonds affectés à l'interne</i>	<i>6 000 000 \$</i>
Actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles	564 690 \$	Actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles	À calculer
Actifs nets non affectés	68 220 \$	Actifs nets non affectés	1 000 000 \$ (au moins)

Actifs nets

Date d'approbation :	Date d'entrée en vigueur : Exercice clos le 31 décembre 2019
----------------------	--

1.1 APERÇU DES ACTIFS NETS

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties prenantes. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les changements apportés aux actifs nets affectés à l'interne devraient être cohérents avec la stratégie globale d'Ingénieurs Canada, ses initiatives prioritaires et son évaluation des risques. Chaque année, Ingénieurs Canada devrait réaliser un examen général de l'utilisation et de l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne. L'organisme devrait aussi effectuer une évaluation plus approfondie de ses actifs nets affectés à l'interne durant son processus de planification stratégique triennale, dont une évaluation exhaustive des risques.

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées en annexe.

1.2 SOMMAIRE DES ACTIFS NETS

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies plus loin.

Actifs nets affectés à l'interne

Affectation interne	Objet	Montant
Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	1 500 000 \$
Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> financer les initiatives stratégiques planifiées financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information. 	2 000 000 \$
Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	2 500 000 \$
Total des actifs nets affectés à l'interne		6 000 000 \$

Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	564 690 \$ (montant apparaissant dans les états financiers de 2018)
Actifs nets non affectés	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes. Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 \$

1.3 ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

a) Fonds de défense juridique

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.

En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 \$, avec une augmentation annuelle de 40 000 \$. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000\$.

b) Fonds pour les priorités stratégiques

Ingénieurs Canada amorce une importante période de transition avec la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2019-2021*, qui prévoit des initiatives particulières, des investissements dans l'évaluation sur la base des compétences, et des améliorations des services axés sur les technologies.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des projets prévus visant à améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada s'attend à devoir faire un investissement substantiel dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre des pratiques standard/exemplaires en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les projets actuellement prévus que les projets à venir.

Sur la base du *Plan stratégique 2019-2021* et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

c) Fonds général pour imprévus

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :

- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.
- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.
- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 \$.

Ce montant équivaut à environ trois mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

1.4 ACTIFS INVESTIS DANS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes, défini dans l'annexe ci-dessous. La pratique historique d'Ingénieurs Canada consiste à utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

1.5 ACTIFS NETS NON AFFECTÉS

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 \$.

1.6 Annexe : Définitions

Ce document utilise les définitions suivantes :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.
- **Actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles** : Le montant d'actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :

Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles
Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles
Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles
Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves »)** : Les montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont:

Les **réserves stratégiques** : ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.

Les **réserves pour imprévus** : ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.

- **Actifs nets non affectés** : montants d'actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.